

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(12^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 14 octobre 1992



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. HENRI EMMANUELLI

1. Questions au Gouvernement (p. 3664).

BOSNIE (p. 3664)

MM. Charles Millon, Georges Kiejman, ministre délégué aux affaires étrangères.

RÉFORME DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (p. 3665)

MM. Maurice Dousset, Bruno Durieux, ministre délégué au commerce extérieur.

NÉGOCIATIONS DU GATT (p. 3666)

MM. Jean-Paul Planchou, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'industrie et du commerce extérieur.

FISCALITÉ LOCALE (p. 3667)

MM. René Dosière, Martin Malvy, ministre du budget.

ACTION HUMANITAIRE EN SOMALIE (p. 3668)

Mme Denise Cacheux, M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire.

BUDGET (p. 3669)

MM. Alain Juppé, Pierre Bérégovoy, Premier ministre.

SÉCURITÉ PUBLIQUE (p. 3671)

MM. Serge Charles, Paul Quilès, ministre de l'intérieur et de la sécurité publique.

AGRICULTURE ET NÉGOCIATIONS DU GATT (p. 3672)

MM. Ambroise Guellec, Bruno Durieux, ministre délégué au commerce extérieur.

POLITIQUE AGRICOLE ET NÉGOCIATIONS DU GATT (p. 3673)

MM. Pierre Goldberg, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'industrie et du commerce extérieur.

AMÉNAGEMENT RURAL (p. 3674)

MM. Michel Dinet, Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat aux collectivités locales.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (p. 3674)

MM. Robert Schwint, Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat aux collectivités locales.

SITUATION DES HANDICAPÉS (p. 3675)

MM. René Couanau, Michel Gillibert, secrétaire d'Etat aux handicapés.

DIRECTIVE EUROPEENNE SUR LA DURÉE DU CONGÉ DE MATERNITÉ (p. 3675)

Mmes Muguette Jacquaint, Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

2. Décisions du Bureau sur deux propositions de résolution portant mise en accusation devant la Haute cour de justice (p. 3676).

Suspension et reprise de la séance (p. 3676)

PRÉSIDENTE DE M. PASCAL CLÉMENT

3. Prévention de la corruption. - Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 3677).

M. Paul Quilès, ministre de l'intérieur et de la sécurité publique.

M. Michel Vauzelle, garde des sceaux, ministre de la justice.

Rappel au règlement (p. 3680)

MM. Pierre Mazeaud, le président, Gérard Gouzes, président de la commission des lois.

Reprise de la discussion (p. 3680)

M. Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat aux collectivités locales.

Rappels au règlement (p. 3682)

MM. François d'Aubert, le président, Jacques Toubon, Pierre-André Wiltzer, le président de la commission, Pierre Mazeaud.

M. Charles Millon.

Suspension et reprise de la séance (p. 3683)

MOTION DE RENVOI EN COMMISSION (p. 3683)

Motion de renvoi en commission de M. Jacques Barrot : MM. Jean-Jacques Hyest, Pierre Mazeaud, René Dosière, Francis Delattre. - Rejet par scrutin.

Passage à la discussion des articles.

Rappel au règlement (p. 3685)

MM. Louis de Broissia, le président.

DISCUSSION DES ARTICLES (p. 3686)

Avant l'article 1^{er} (p. 3686)

Amendement n° 38 de la commission des lois : MM. Yves Durand, rapporteur de la commission des lois ; le garde des sceaux, Pierre Mazeaud. - Adoption.

L'intitulé du titre 1^{er} est ainsi modifié.

Article 1^{er} (p. 3686)

M. Louis Pierna, Mme Marie-France Stirbois, MM. Pierre Mazeaud, Jean-Louis Debré, Pierre-André Wiltzer.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. **Ordre du jour** (p. 3688)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. HENRI EMMANUELLI

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par le groupe Union pour la démocratie française.

BOSNIE

M. le président. La parole est à M. Charles Millon.

M. Charles Millon. Monsieur le Premier ministre, la barbarie est à nos portes. Faisons en sorte qu'elle n'envahisse pas nos cœurs et nos esprits par démission ou indifférence.

Au cœur de l'Europe, qui est pourtant la terre du respect absolu de la personne humaine, se déroule un drame fait d'horreurs. Au nom d'une idéologie raciste, codifiée dans un memorandum daté de 1986, un gouvernement cynique met en œuvre systématiquement, au vu et au su de tous, une politique de purification ethnique.

Parce qu'ils ne sont pas Serbes, parce qu'ils n'ont ni la race ni la culture ni la religion des Serbes, des hommes sont emprisonnés, torturés, exécutés dans des camps, des femmes, des enfants et des vieillards sont déportés, des villes et des villages sont incendiés, des lieux de culte sont rasés et des trésors culturels pillés.

Monsieur le Premier ministre, n'oublions pas les martyrs qui, il y a cinquante ans, ont sacrifié leur vie dans des camps de concentration ou par la Résistance pour que notre dignité soit respectée. Prenons conscience que, si la France d'abord, la communauté internationale ensuite, n'éliminent pas cette idéologie, elle sera, parce qu'elle est contagieuse, à l'origine de tous les drames que nous connaissons.

Le drame de Bosnie-Herzégovine est notre drame et nous avons l'impérieux devoir d'y mettre un terme. C'est pourquoi nous vous demandons que la France, par la voix de ses plus hautes autorités, condamne une fois pour toutes, solennellement, cette idéologie de purification ethnique. Je dis bien « solennellement » et non à l'occasion d'interviews ou d'inserts dans un discours.

Nous demandons que la France, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, agisse auprès des instances de l'ONU pour qu'une mise en demeure soit adressée au gouvernement serbe, afin qu'il renonce officiellement à sa politique de purification ethnique, afin qu'il revienne sur ses frontières, et ce dans les meilleurs délais.

Si cette mise en demeure n'était pas respectée, il faudrait que la France agisse auprès des instances internationales afin qu'une intervention militaire aérienne sur des objectifs stratégiques déterminés soit organisée. Et ne nous dites pas que cela n'est pas possible ! La commission des affaires étrangères, en août dernier, avait demandé la neutralisation de l'espace aérien. On nous avait répondu que ce n'était pas possible. Cela l'est pourtant en octobre !

Monsieur le Premier ministre, il n'est plus aujourd'hui question de tactique ou de diplomatie. Il s'agit de morale, du respect de la personne humaine. Il convient, une fois pour

toutes, de concilier morale et action. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'union du Centre et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires étrangères. (*Protestation sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Georges Klejman, ministre délégué aux affaires étrangères. Mesdames, messieurs les députés, je comprends très bien que votre assemblée s'attende à ce que les plus hautes autorités du Gouvernement lui répondent sur une question aussi grave. (« Eh oui ! ») sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

M. Charles Fèvre. Asseyez-vous !

M. le ministre délégué aux affaires étrangères. M. Roland Dumas, le ministre d'Etat, souhaitait prendre la parole personnellement en raison de l'action qu'il a menée de manière continue.

M. André Rossinot. Et le Premier ministre ?

M. le ministre délégué aux affaires étrangères. Il ne peut le faire parce qu'il est actuellement retenu par un entretien avec le ministre des affaires étrangères du Monténégro (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)...

M. Pierre Mazeaud. On est sauvés !

M. le ministre délégué aux affaires étrangères. ...précisément pour tenter de faire progresser la cause de paix que nous essayons tous de servir.

M. Philippe Vasseur. Bla-bla !

M. le ministre délégué aux affaires étrangères. Monsieur le président, vous ne pouvez douter que la France n'a cessé d'indiquer, par la voix de tous ceux qui la représentent, sa condamnation formelle de cette politique de prétendue purification ethnique que rien ne saurait justifier. Nous l'avons fait de manière implicite et de manière explicite, et, bien entendu, nous le faisons à nouveau aujourd'hui devant vous.

Il serait injuste de ne pas retenir que la France est à l'origine de la plupart des initiatives qui ont été prises sur le plan humanitaire, sur le plan diplomatique et sur le plan militaire.

Sur le plan humanitaire, M. Bernard Kouchner vous a souvent rendu compte de notre action, et nos contributions aussi bien financières qu'en hommes pour assurer l'acheminement de nos aides sont incontestables.

Sur le plan diplomatique, c'est la France, en la personne de M. Roland Dumas qui, la première, à une époque où elle ne rencontrait que l'incrédulité générale, a demandé au Conseil de sécurité de l'ONU une action en faveur du déploiement dans la République de Bosnie-Herzégovine d'une force de maintien de la paix.

C'est encore à l'initiative de la France que l'ONU, le 15 mai 1992, a adopté la résolution 752, qui exige la cessation de toute ingérence extérieure en Bosnie-Herzégovine et la distribution sans entraves de l'aide humanitaire, et qui invitait le secrétaire général à étudier la possibilité de l'envoi d'une force de paix.

C'est toujours avec le soutien de la France que, par sa résolution 757 du 30 mai 1992, le conseil de sécurité a décidé de mesures coercitives à l'encontre de la Serbie et du Monténégro afin d'obtenir la cessation de leurs ingérences militaires en Bosnie-Herzégovine et la reprise du dialogue intercommunautaire.

Je puis vous assurer, monsieur Millon, que, lors de tous les contacts avec les autorités de Belgrade, la France a adressé un message de grande fermeté aux responsables serbes (*Murmures sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*) et s'est prononcée également en faveur du renforcement de l'efficacité de l'embargo.

Sur le sens de notre action, sur notre conviction que les Serbes ont une responsabilité principale dans le conflit, on ne peut avoir aucun doute, pas plus que sur notre attitude et la politique de la France.

C'est parce que nous constatons le piétinement des négociations que nous avons provoqué la convocation d'une conférence internationale élargie sous la présidence conjointe des Nations unies et de la Communauté économique européenne, réunie à Londres les 26 et 27 août derniers.

Les accords qui ont été agréés à l'issue de ces travaux présenteront, s'ils entrent dans les faits, - et je conviens avec vous que ce moment n'est pas encore arrivé - une rupture radicale avec la logique de guerre et jetteront les bases d'un règlement politique négocié.

Enfin, puis-je vous rappeler que la visite de M. le Président de la République à Sarajevo, au cœur meurtri de la Bosnie-Herzégovine, a été comprise par tous comme la manifestation par la France de son entière solidarité avec le peuple de cette République.

Sur le plan militaire, personne ne s'est engagé comme la France. Notre pays a obtenu, par les résolutions 758, 770 et 776 votées par le Conseil de sécurité des Nations unies, l'élargissement du mandat de la FORPRONU à Sarajevo, puis à l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine.

Or qui intervient le plus sur le terrain de la protection des habitants de Bosnie ? La France, et de loin ! Nous avons maintenant un contingent de près de 6 000 hommes. Pas un pays, même pas une grande puissance prétendant à la direction du monde, ne peut dire qu'il a engagé autant d'hommes sur le terrain.

Non seulement notre contingent est le plus important sur le terrain, mais il est également le plus exposé.

La paix ne peut s'imposer en Bosnie-Herzégovine uniquement de l'extérieur. Encore faut-il que toutes les parties aient à cet égard une attitude volontariste. Or, dès que le dirigeant de l'une des communautés intéressées se rapproche d'un accord et que naît un faible espoir de paix, le dirigeant d'une autre communauté s'en éloigne.

Me permettez-vous de rendre hommage aux huit soldats français morts sur le terrain ? Deux d'entre eux ont été tués hélas ! par les représentants militaires de ceux-là mêmes auxquels nous venions porter secours.

C'est dire que la France non seulement fait des déclarations dans le sens que vous souhaitez, mais accomplit un effort qu'aucune autre nation au monde ne fait. Si vous ne voulez pas reconnaître nos efforts, rendez au moins hommage aux militaires français (*Vives protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*) qui, tous les jours, risquent leur vie en Bosnie-Herzégovine pour parvenir aux objectifs que, comme vous, nous souhaitons atteindre. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est honteux !

RÉFORME DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

M. le président. La parole est à M. Maurice Dousset.

M. Maurice Dousset. Après bien des péripéties, et par des chemins quelque peu tortueux, voici de nouveau M. Soisson au banc du Gouvernement (*Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République*), et en plus au ministère de l'agriculture !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et alors ?

M. Maurice Dousset. On peut penser qu'il est là surtout pour récupérer quelques brebis égarées, afin de compenser les pertes du troupeau socialiste en déroute. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est nul ! Minable !

M. Maurice Dousset. En ce qui concerne l'agriculture, je suis sûr qu'il réussira (« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste)... à ne pas faire plus mal que son prédécesseur, car c'est impossible. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. Francis Dalatte. C'est vrai !

M. Maurice Dousset. La date du 21 mai 1992, jour de l'accord sur la nouvelle politique agricole commune, restera, j'en suis persuadé, la date la plus noire pour l'agriculture française.

Ce jour-là, M. Louis Mermaz, avec une légèreté incroyable, a signé l'arrêt de mort de dizaines de milliers d'agriculteurs, parmi les plus jeunes et les plus performants. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Mazeaud. Absolument !

M. Maurice Dousset. Il a signé le démantèlement de la puissance agricole française.

En cédant aux exigences américaines, il a mis la charrue avant les bœufs, car il aurait fallu déjà négocier le GATT avant de réformer la PAC ! La France est actuellement dans une position de faiblesse vis-à-vis des Etats-Unis !

Dès sa nomination, j'ai écrit à M. le ministre de l'agriculture pour lui demander de me recevoir afin que je puisse lui commenter les chiffres indiscutables que j'ai entre les mains. Dans mon département par exemple, il y a 3 000 chômeurs non indemnisés en plus, 500 à 600 emplois menacés de disparition dans les secteurs directement liés à l'agriculture.

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est faux !

M. Arnaud Lepercq. C'est vrai !

M. Maurice Dousset. Aujourd'hui, je voudrais lui poser quatre brèves questions.

Premièrement, pendant les cinq mois qui lui restent, espère-t-il pouvoir continuer à tenir tête aux Etats-Unis ?

Deuxièmement, s'il obtenait satisfaction sur les accords du GATT, pourrait-il selon lui obtenir de nos partenaires européens la renégociation de la PAC pour que nous ayons encore des produits agricoles à exporter, car 15 p. 100 de terres en jachère et 15 p. 100 de rendement en moins, étant donné l'extensification inévitable de notre agriculture, cela représente une chute de 30 p. 100 de notre production !

M. Guy-Michel Chauveau. Démagogie !

M. Maurice Dousset. Troisièmement, le ministre de l'agriculture peut-il prendre l'engagement que les mesures nationales nécessaires seront mises en œuvre afin que, partout en France, les agriculteurs puissent continuer à travailler la terre ? Les Allemands ont pris de telles mesures dès le jour de l'annonce de la réforme. Nous, agriculteurs français, attendons toujours.

Enfin, le Gouvernement a-t-il compris qu'il a échoué à dresser les agriculteurs les uns contre les autres ? Il en a la preuve aujourd'hui : sur le thème « n'oublions pas la terre », dans toutes les régions de France, toutes les catégories d'agriculteurs manifestent, avec le soutien du monde rural tout entier, menacé lui aussi. Tous ensemble, ils vous crient leur détresse et leur volonté de ne pas mourir. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.* - « Démagogie ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au commerce extérieur. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.* - *Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Mazeaud. Où est Soisson ?

M. Adrien Zeller. Provocation !

M. Bruno Durieux, ministre délégué au commerce extérieur. Monsieur le député, le ministre de l'agriculture vous prie de l'excuser. (« Ah ! » sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.) Il est retenu au Sénat, où il défend le projet de loi sur le code rural. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Pierre Mazeaud. L'Assemblée d'abord !

M. le ministre délégué au commerce extérieur. Vous connaissez, monsieur le député, les relations de courtoisie que le Gouvernement entretient avec la Haute assemblée et auxquelles il est attaché.

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. M. Soisson ne va au Sénat qu'à seize heures !

M. le ministre délégué au commerce extérieur. Fallait-il réformer la politique agricole commune ?

M. Pierre Mazeaud. Oui !

M. le ministre délégué au commerce extérieur. Il fallait la réformer !

M. Claude-Gérard Marcus. Autrement !

M. le ministre délégué au commerce extérieur. C'était nécessaire pour éviter une généralisation des quotas et pour garder la liberté de produire et d'exporter.

Il fallait, en second lieu, rétablir l'équilibre des marchés, fortement perturbés par la surproduction et les stocks.

Il fallait aussi stopper la fuite en avant dans la surproduction et l'intensification des exploitations.

M. Jean-Marie Bockel. Ils le savent bien !

M. le ministre délégué au commerce extérieur. Enfin, il était indispensable de conserver la maîtrise des budgets communautaires agricoles.

Voilà pourquoi il fallait réformer la politique agricole commune.

Mais il était nécessaire, et le Gouvernement l'a voulu, de définir un plan national d'accompagnement.

M. Michel Cointat. Il n'y a pas de réforme ! Les mesures prises sont valables pour trois ans seulement.

M. le ministre délégué au commerce extérieur. Ce plan prévoit un effort considérable de solidarité à l'égard des agriculteurs et du monde rural, une réduction sensible des charges, en particulier des charges fiscales, et de l'endettement qui frappe l'agriculture.

Il encourage, ce que, je crois, tout le monde souhaite, une agriculture plus extensive, de manière à mieux occuper l'espace rural. Ce plan prévoit par ailleurs de poursuivre l'effort de modernisation de l'agriculture, avec en particulier une provision pour investissements, une politique d'installation et un ensemble de dispositions visant à encourager et à protéger la qualité.

Ce plan comporte enfin des dispositions destinées à aider les régions défavorisées et les secteurs en difficulté ; je ne mentionnerai que l'indemnité spéciale de montagne et les dotations au fonds de calamités ainsi qu'un ensemble de mesures conjoncturelles.

Tels sont les axes du plan d'accompagnement de la réforme de la politique agricole commune. Le Gouvernement continue de se concerter avec l'ensemble des organisations agricoles (Exclamations et rires sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française), il continue de négocier avec ses partenaires de la Communauté européenne afin de mettre au point les dispositions permettant d'assurer l'avenir de l'agriculture française car il est, comme vous, attaché à la défense et à la promotion de l'agriculture française et du monde rural français. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe socialiste.

NÉGOCIATIONS DU GATT

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Planchou.

M. Jean-Paul Planchou. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur.

Des négociations se sont déroulées lors du dernier week-end à Bruxelles, portant sur le nouvel accord GATT de libération des échanges internationaux. Ces négociations n'ont pas abouti.

On ne peut, par définition, se réjouir de négociations qui n'aboutissent pas, surtout quand on sait que la France et l'Europe veulent qu'elles aboutissent, car elles y ont grand intérêt.

Cela dit, comme tout un chacun ici, je crois, je me réjouis de ce qui s'est passé à Bruxelles il y a quelques jours, au-delà des motivations et des intentions de la délégation américaine, et pour trois raisons.

D'abord, l'Europe a fait preuve d'une forte unité. Les représentants de la Communauté européenne ont montré une réelle cohésion et l'on peut se réjouir du soutien actif de l'Allemagne lors de ces négociations.

En second lieu, les intérêts vitaux de la France et de l'Europe ont été préservés ; je pense à l'agriculture mais aussi aux autres domaines de la négociation.

Troisième motif de satisfaction : des progrès ont été, semble-t-il, accomplis. On a affirmé à ce propos que les Etats-Unis étaient convenus que les règles futures du GATT ne s'opposeraient pas au principe des aides directes à l'agriculture européenne telles qu'elles ont été édictées dans le cadre de la nouvelle politique agricole commune. Pouvez-vous, monsieur le ministre, confirmer ces progrès et éventuellement nous donner des précisions complémentaires ?

Dans les autres domaines, où en sont les négociations ? On en a peu parlé, notamment dans la presse. Quelles concessions les Etats-Unis ont-ils acceptées ? Que peut-on attendre des discussions d'experts qui viennent de commencer, d'autant que l'Allemagne a, semble-t-il, fait savoir qu'elle souhaitait ardemment un accord d'ici à la fin de l'année. Pensez-vous possible de réunir les conditions d'un accord dans ce délai ?

Par ailleurs, le sommet de Birmingham pourrait-il, sur ce problème grave, donner naissance à une initiative forte ?

J'aimerais, monsieur le ministre, que vous puissiez répondre à cette série de questions, et je vous en remercie par avance. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur.

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Monsieur le député, la semaine qui vient de s'écouler a vu se dérouler sur la scène internationale un important débat autour de la question de la libéralisation des échanges.

A cette occasion, la voix de la France a été entendue. (« Ah ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

M. Jacques Baumel. Bonne nouvelle !

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Comme vous le savez, cette discussion dure depuis six ans. Elle a commencé en 1986 en Uruguay, sur l'agriculture ainsi que sur trois autres secteurs : les services, la propriété intellectuelle et les possibilités d'implantation sur les marchés.

La France a toujours soutenu l'idée qu'il fallait un accord sur l'agriculture, mais aussi dans les autres domaines, et indiqué qu'elle n'accepterait pas de signer un accord se limitant à une partie de ce tout.

Depuis 1986, nos partenaires américains essaient de faire en sorte que le seul dossier sur lequel des concessions interviennent soit l'agriculture. Nous refusons cela depuis six ans et force est de reconnaître que, si l'agriculture représente quelque 10 p. 100 de la valeur ajoutée, ce sont 90 p. 100 des débats qui lui ont été consacrés...

Il y a quelques jours, nos partenaires américains ont lancé une offensive de grande ampleur afin, semble-t-il, de conclure avant les élections américaines. Sans doute l'administration de ce pays considère-t-elle qu'il y a là un avantage pour elle. Chacun doit comprendre qu'un accord conclu de façon précipité, et qui serait présenté par l'un des candidats à l'élection comme une victoire de l'Amérique, serait immanquablement un échec pour l'Europe, et en particulier pour l'agriculture française.

Nous avons donc décidé, en dépit de l'intérêt de trouver un accord global sur tous les sujets - nous sommes favorables à la conclusion d'un accord facilitant les échanges -, que la France n'accepterait en aucun cas la signature d'un accord qui se ferait au prix du sacrifice de l'agriculture française. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il est exact, comme vous l'avez rappelé, que nombre de nos partenaires européens souhaitent un accord rapide, ne serait-ce que parce que, pour eux, l'agriculture a moins d'importance qu'elle n'en a pour nous ; et certains nous y ont poussés.

C'est pourquoi le Premier ministre, M. Pierre Bérégovoy, lundi à Bonn, et moi-même sous son autorité, le même jour à Londres, avons expliqué à nos partenaires qu'il était hors de question que la Communauté s'engage dans une voie contraire aux intérêts de la France. Je crois que nous avons été entendus. Les négociateurs de Bruxelles ont été fermes avec nos partenaires américains et n'ont pas accepté ce qu'on voulait nous imposer en matière agricole.

M. Francis Geng. Pour combien de temps ?

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Par ailleurs, nos partenaires européens, allemands et anglais, mais aussi mes collègues italien et espagnol, que j'avais joints par téléphone, nous ont assurés qu'ils ne laisseraient pas l'Europe céder et passer sous les fourches caudines des Etats-Unis.

Nous sommes donc, aujourd'hui, dans une situation où il est souhaitable d'essayer d'avancer, car chacun a intérêt à ce que qu'un accord soit signé - je vous rappelle par exemple que la France est le second exportateur mondial de services : nous avons donc tout intérêt à ce que les marchés, notamment le marché nord-américain, s'ouvrent à nos services -, mais à condition que ces progrès pour l'économie française ne soient pas payés par notre agriculture.

Aujourd'hui, nous allons examiner en détail les propositions qui ont été faites par les Américains. Pour autant que je les connaisse, elles ne sont pas acceptables et ne seront pas acceptées.

Au lendemain des élections américaines, sans doute la négociation reprendra-t-elle. Cela fait six ans qu'elle dure et il est souhaitable qu'elle aboutisse, mais elle n'aboutira que si nous trouvons un accord équilibré respectant les intérêts de l'agriculture française. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Mazeaud. Dont acte !

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Je tiens à rassurer tous ceux qui, dans cet hémicycle, nous ont dit, lorsque la réforme de la PAC a été approuvée : « En acceptant cette réforme, vous montrez l'objectif ultime et vous céderez au GATT ». La démonstration a été faite que la réforme de la PAC était nécessaire mais qu'elle ne signifie nullement que nous n'ayons pas l'ambition et la volonté de défendre l'agriculture française.

La position du Gouvernement est donc simple : il faut être ouvert à un accord, mais il faut aussi être vigilant. Ouverture et vigilance, telle est notre ligne de conduite. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

FISCALITÉ LOCALE

M. le président. La parole est à M. René Dosière.

M. René Dosière. Ma question s'adresse à M. le ministre du budget et comporte trois points.

A l'heure actuelle, les maires préparent leur budget pour 1993. Dans la mesure où les concours financiers de l'Etat représentent un tiers de leurs recettes, nos communes se demandent quelle sera l'évolution de ces concours financiers l'année prochaine.

Certaines communes pauvres reçoivent en outre des dotations de solidarité, urbaines pour les banlieues en difficulté, rurales pour les campagnes défavorisées. Pouvez-vous rassurer ces communes bénéficiaires sur le maintien et l'évolution de ces dotations ?

M. André Labarrère. Très bien !

M. René Dosière. En effet, dans certaines villes prospères, je pense en particulier à Paris (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République*)...

M. André Labarrère. Très bien !

M. René Dosière. ... les maires inquiètent les habitants en affirmant que l'augmentation des impôts locaux est causée par ces mécanismes de solidarité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Patrick Balkany. C'est vrai !

M. René Dosière. Enfin, monsieur le ministre - et mon collègue André Clert est particulièrement intéressé par ce point -, dans quelles conditions s'effectuera, en 1993, le remboursement aux collectivités de la taxe à la valeur ajoutée ?

Vous savez en effet que votre prédécesseur a décidé, avant son départ, d'annuler une circulaire parue en août. Pouvez-vous nous donner des précisions à cet égard ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Gatel. Très bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre du budget. Un ministre tout neuf !

M. Martin Malvy, ministre du budget. Monsieur le député, je vais vous donner les réponses que vous souhaitez au moment où, effectivement, les maires préparent leur budget, même à Figeac ! (*Sourires.*)

Les concours de l'Etat aux collectivités locales s'établiront en 1993 à 258 milliards de francs, soit une progression de 6,1 p. 100, que je vous demande de comparer à l'évolution des dépenses de l'Etat, laquelle ne sera que de 3,4 p. 100.

Ainsi, l'Etat poursuit son effort en faveur des collectivités locales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Chasseguet. Elles ont de plus en plus de charges !

M. le ministre du budget. Les dotations et les subventions de fonctionnement...

M. Jean-Pierre Brard. Vous additionnez les navets et les carottes !

M. le ministre du budget. ... progresseront de près de 5 p. 100, soit presque 5 milliards de francs de plus qu'en 1992. La dotation globale de fonctionnement - j'attire votre attention sur ce qu'elle serait devenue si le système était resté le même qu'en 1989 -, qui est maintenant calculée en additionnant l'évolution des prix, et, pour deux tiers, celle du PIB en volume, progressera de 4,34 p. 100.

Apparaît dans le budget de 1993, au titre des dotations de fonctionnement, une dotation de 250 millions au profit des petites communes rurales...

M. Pierre Estève. Très bien !

M. le ministre du budget. ... prévue lors de la discussion du projet de loi portant statut des élus locaux, texte - et je tiens, monsieur Dosière, à vous en rendre hommage - à l'élaboration duquel vous avez, avec certains de vos collègues, largement participé (*Exclamations sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mazeaud. Et allez !

M. le ministre du budget. Les maires nous écoutent.

Le fonds national de péréquation de la taxe professionnelle connaîtra, lui, une progression exceptionnelle de 72,4 p. 100.

M. Jean Auroux. Très bien !

M. le ministre du budget. Cette évolution correspond à l'apparition, au sein de ce fonds, et à partir de 1993, de la dotation de développement rural. L'Etat portera cette dotation à 600 millions de francs en 1993, faisant ainsi un effort de 400 millions de francs en faveur des collectivités rurales.

La dotation globale d'équipement évoluera, elle, de 4,9 p. 100.

Vous m'avez interrogé, monsieur le député, sur la solidarité entre les communes, et vous avez notamment cité la ville de Paris.

M. Jean-Pierre Brard. C'est vrai, ils sont riches !

M. Eric Reoult. Et Clichy-sous-Bois ?

M. le ministre du budget. J'apporterai une précision sans aucun esprit polémique. (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

L'effort de solidarité...

M. Jean-Pierre Brard. Modeste !

M. le ministre du budget. ... demandé à la ville de Paris s'établit, pour 1992, à 515 millions de francs, soit 2 p. 100 du budget de la ville.

M. André Lebarrère. Une brouille !

M. Gérard Bapt. Il faut doubler ce pourcentage !

M. le ministre du budget. Je vous demande - ou alors ne parlons pas de solidarité - de rapprocher ce chiffre de 515 millions de francs de celui des concours de l'Etat à la ville de Paris, ville et département, qui s'élève pour 1991 à 9 milliards de francs. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je vous demande de le rapprocher également du montant des dégrèvements et des exonérations d'impôts pris en charge par l'Etat, au bénéfice des Parisiens comme des autres Français : en ce qui concerne Paris, il s'est agit, pour 1991, de plus de 3 milliards de francs. L'effort de solidarité me paraît parfaitement justifié, et je n'insisterai pas sur ce point.

Enfin, vous m'avez interrogé sur la circulaire relative au FCTVA, dont Michel Charasse a eu l'occasion de dire ce qu'il pensait avant de l'annuler. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Je tiens à vous rassurer : cette circulaire est effectivement annulée. Les dispositions législatives et réglementaires relatives au FCTVA demeurent sans changement et, en 1993, le remboursement s'effectuera comme par le passé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

ACTION HUMANITAIRE EN SOMALIE

M. le président. La parole est à Mme Denise Cacheux.

(*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Mme Denise Cacheux. Je remercie mes collègues de leur soutien, mais c'est mon parti, que j'aime, qui est maître des investitures. (« Au revoir, Denise ! » sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

Ma question, qui s'adresse à M. le ministre de la santé et de l'action humanitaire, concerne la situation catastrophique en Somalie et la famine qui, dans ce pays, menace la vie de plusieurs milliers de personnes.

Contrairement à ce qui s'est passé hier dans le Sahel, ce n'est pas la nature qui est en cause : la Somalie est ravagée par une guerre civile meurtrière. Des hommes meurent au combat, mais beaucoup plus d'hommes, de femmes et surtout d'enfants meurent de faim. Seule une action humanitaire internationale pourra en sauver une partie ! Chassés de leurs terres, vivant de façon précaire, ils n'ont d'autre choix que de tendre la main dans l'attente d'une paix qui paraît malheureusement lointaine.

Au-delà des initiatives diplomatiques prises pour mettre fin à cette catastrophe, des initiatives humanitaires sont urgentes, afin d'envoyer là-bas une aide alimentaire massive.

Notre groupe a déposé aujourd'hui une proposition de loi sur la coopération internationale et l'aide au développement, tendant à élever le niveau qualitatif et quantitatif de la contribution française au développement.

Ma question porte sur les initiatives humanitaires concrètes prises par le Gouvernement pour la Somalie : pouvez-vous, monsieur le ministre, faire part à la représentation nationale de l'action menée par la France et préciser la façon dont, concrètement, doit se dérouler la journée d'action des enfants de France pour la Somalie ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé et de l'action humanitaire.

M. Pierre Mazeaud et M. Eric Raoult. C'est un bon ambassadeur !

M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire. Madame le député, la situation en Somalie peut se résumer d'un seul mot, employé très souvent lors de la conférence consacrée à ce sujet hier à Genève : l'horreur.

Après plusieurs années de dictature sanglante, de guerre civile, qui ont fait - personne ne connaît le chiffre exact - quelque 300 000 morts, des millions d'enfants, au moins 1,5 million, sont menacés par la famine.

Les organisations non gouvernementales n'ont pas attendu cette situation catastrophique pour réagir. Il faut rendre hommage à leurs volontaires, qui ont travaillé avec un courage exemplaire, souvent seuls, ce qui a été le cas des Français depuis le début de la guerre civile, en particulier Médecins sans frontières. Mais cela ne suffit pas car le pays est maintenant divisé en trois - en fait en beaucoup d'autres parties - et les combats continuent ; ils ont même redoublé ces jours-ci.

La ville de Mogadiscio est, comme Beyrouth ou Sarajevo, une de ces villes coupée, brisée, où passer d'un de ses côtés à l'autre est problématique. On s'y fait accompagner - le détail est tout à fait pittoresque - par ce que l'on appelle des « techniciens ». Il s'agit de jeunes gens se déplaçant sur des véhicules 4 x 4 armés de mitrailleuses et louant leurs services. Maintenant, les personnels humanitaires, notamment pour protéger les denrées alimentaires, ont besoin des techniciens, qui ne se battent évidemment pas contre leurs amis, mais font simplement monter les prix.

Face à cette situation, le Gouvernement n'est pas resté inactif depuis plusieurs mois. Je ferai un rapide bilan.

Deux bateaux sont arrivés, *Le Briantais* et *La Paimpolaise*. Le premier a été déchargé ; le second devait entrer hier dans le port de Mogadiscio, avec 400 000 tonnes de nourriture à son bord, destinée en particulier aux enfants, qui sont ceux qui pâtissent le plus de la situation.

Un pont aérien français desservant, à partir de Djibouti, la ville de Baydoha, permet de nourrir 35 000 enfants par jour. Ce n'est pas grand-chose, mais c'est toujours ça ! Je remercie, en l'occurrence, les militaires français qui nous prêtent main-forte chaque jour.

Nous allons sans doute maintenir ce pont, peut-être vers d'autres villes.

Nous avons également demandé aux hôpitaux français de consentir un effort considérable. Nous avons pris entièrement en charge les besoins de tous les hôpitaux de Somalie, où je suis allé deux fois, la dernière le 10 août, en médicaments, d'abord pour trois mois, ensuite pour six. Malheureusement, à Mogadiscio, l'insécurité est telle que nous ne pouvons faire directement parvenir le fruit de la collecte dans les hôpitaux à partir de Djibouti : nous avons pu simplement acheminer 80 tonnes. Mais les médicaments sont là, ainsi que le matériel, pour six mois. Après quoi, le syndicat des pharmaciens français et Pharmaciens sans frontières prendront le relais.

D'autres initiatives ont été prises. Je ne les citerai pas toutes. Sachez en tout cas que les organisations non gouvernementales sont très présentes et que la majeure partie d'entre elles est française.

A l'intérieur de la ville de Mogadiscio, la situation s'améliore. C'est moins horrible : la Croix-Rouge internationale, qui fait un effort considérable, a installé dans le pays des centaines de cuisines, où l'on prépare de grandes marmites de haricots à l'huile, c'est-à-dire une nourriture élémentaire. Encore faut-il que les enfants aient la force de manger ! Parfois, après avoir parcouru plusieurs centaines de kilomètres, ils n'ont plus la force de se nourrir et, comme il n'y a pas de matériel médical et donc que les perfusions ne sont pas possibles, ils meurent dans les bras de leur mère.

Nous avons multiplié les initiatives pour que les organisations non gouvernementales puissent intervenir : dans toutes les grandes villes, dans toutes les régions, nous avons demandé qu'un effort soit fait pour qu'un autre bateau quitte la France.

Actuellement, l'effort consenti par la France représente 80 millions de francs et, depuis le mois d'août, si l'on compte, comme le font nos partenaires, l'effort européen, il s'agit de 327 millions de francs ! Est-ce suffisant ? Bien sûr que non !

Disant un mot de politique, je rappellerai, après vous, que, sans la guerre, il y aurait moins de famine.

Dans ce cadre, la journée d'action des enfants de France pour la Somalie aura bien lieu le 20 octobre. Je remercie à cet égard le ministère de l'éducation nationale d'avoir consacré, comme cela était prévu depuis longtemps, une semaine au développement et au tiers monde. Dans ce cadre, les enfants de France pourraient, le 20 octobre, joindre le geste à la parole en apportant quelques grains ou un paquet de riz à l'école : dans 74 000 classes, le riz sera collecté dans des sacs qui ont été remis aux instituteurs et aux professeurs. Pourquoi collecter du riz ? Parce que c'est le plus simple et que c'est ce qu'a demandé la Croix-Rouge.

L'opération se fera sous l'égide de l'UNICEF qui fera, à partir de Mogadiscio, office de distributeur. La Poste - il faut remercier les 130 000 postiers - viendront avec leurs voitures jaunes prendre dans les écoles livraison des sacs de riz qu'ils achemineront aux centres de tri. Ensuite, c'est la SNCF, qu'il faut remercier aussi, qui transportera les sacs jusqu'à Marseille, où ils seront stockés dans un entrepôt qui nous a été prêté, puis, le 23 ou le 24 octobre, après avoir été chargés sur le grand bateau de la France, ils partiront pour Mogadiscio.

Il convient de remercier également la Croix-Rouge, qui prêtera 5 000 volontaires le 20 octobre. On se souvient de ce qui a été fait pour l'Éthiopie. L'initiative dont je parle n'est pas seulement symbolique : si, comme nous le pensons, ce sont 6 000 ou 10 000 tonnes qui sont rassemblées, cela voudra dire que les enfants de France auront nourri tous les enfants de Somalie pendant un mois ou deux, à la condition, bien sûr, que les denrées parviennent à destination. Dans les situations de guerre, c'est évident, la protection des convois est essentielle. Une protection des corridors humanitaires devrait être assurée.

La présence de 3 500 casques bleus a été prévue. Pour le moment, il y en a 500, tous Pakistanais. D'autres - des Belges je crois - sont en train d'arriver et vont tenter de protéger ces corridors.

Une conférence s'est tenue à Genève hier. Nous avons précisé quel était l'effort de la France, qui, en termes réels et non pas de promesses - est pour le moment le plus important de tous les pays.

Surtout, une conférence politique est prévue : à cette occasion, les chefs de gangs - je ne parle pas de « tribus » car, après tout, ce qui se passe en Somalie n'est pas loin de ce qui se passe en Yougoslavie - se réuniraient et un plan de paix pourrait être mis au point. Mais je n'y crois guère.

Quoi qu'il en soit, notre pays soutient les efforts de l'ONU et il est prêt à faire mieux, c'est-à-dire à servir éventuellement d'intermédiaire avec ceux que j'ai appelés des « chefs de gangs », totalement responsables de la faillite de leur pays et des assassinats qui y sont commis. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

BUDGET

M. le président. La parole est à M. Alain Juppé.

M. Alain Juppé. Le problème que je vais évoquer ne revêt naturellement ni la gravité ni la densité humaine de ceux que vient d'évoquer M. Kouchner.

En rebondissant, si je puis dire, sur les propos qu'a tenus M. le président de l'Assemblée nationale en saluant le nouveau ministre du budget, je me permettrai de faire observer que, si on a le droit de ne pas être tout à fait informé quand on arrive à la tête d'un ministère, on n'a pas le droit de truquer les chiffres que l'on fournit à la représentation nationale et à l'opinion publique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Robert-André Vivien. C'est vrai ! Le truquage est scandaleux !

M. Alain Juppé. Ce n'est pas de 514 millions de francs qu'il s'agit, mais de 1 240 millions, monsieur le ministre du budget, dont je reconnais volontiers que le reliquat ne va pas dans la poche des communes pauvres - ce qui par ailleurs me réjouirait -, mais dans la vôtre ! M. Charasse avait en effet trouvé ce bon moyen de finir ses fins de mois en « piquant » dans la caisse la plus proche, c'est-à-dire celle de la ville de Paris. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il s'agit là de 18 p. 100 des recettes fiscales d'une collectivité ! Cela ne s'est jamais vu nulle part et cela s'appelle tout simplement du piratage ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

J'en viens maintenant à ma question, qui s'adresse à M. le Premier ministre.

A vous entendre, monsieur le Premier ministre, comme à entendre votre ministre du budget, qui nous explique que les collectivités locales devraient se réjouir de la situation qui leur est faite, l'économie française se porterait de mieux en mieux : le chômage reculerait - Mme Aubry nous a récemment expliqué pourquoi -, notre déficit budgétaire resterait modéré et la reprise de la croissance serait quasiment au coin de la rue. Pourtant, quand je regarde autour de moi, ce n'est pas ce que je vois !

Un député du groupe socialiste. C'est trop facile de dire cela !

M. Alain Juppé. Notre économie subit en ce moment de plein fouet des taux d'intérêt à court terme qui sont, mais on ne nous le dit pas, supérieurs à ceux de l'Allemagne, paralysant ainsi tous ceux qui veulent investir, qu'il s'agisse des chefs d'entreprise ou des particuliers.

Si nous en sommes là, ce n'est pas la faute de l'inflation, je le reconnais bien volontiers, puisque la hausse des prix est faible. La seule vraie raison, et vous le savez bien, réside dans le fait que la France - plus précisément l'Etat en France - vit aujourd'hui au-dessus de ses moyens. (*« C'est vrai ! » et applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Combien de postes de fonctionnaires voulez-vous supprimer ?

M. Alain Juppé. Le déficit du budget de 1992 dépassera 220 milliards de francs, vous le savez parfaitement ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vocifération n'est pas raison, mes chers collègues ! Calmez-vous donc ! Les Français jugeront bientôt !

M. Guy-Michel Chauveau. Démago !

M. Alain Juppé. Même si les chiffres dérangent, ce n'est pas une raison pour ne pas les citer. Ainsi, le déficit budgétaire, disais-je, dépassera 220 milliards de francs en 1992 et ce sera peut-être même pis en 1993. Cela signifie qu'au début de l'année 1994, la dette de l'Etat aura augmenté de 450 milliards de francs.

Pour que ces chiffres soient encore plus parlants pour ceux qui nous regardent, je tiens à préciser que chaque Français doit aujourd'hui, au titre de la dette que vous avez contractée en son nom, la somme de 37 000 francs, et, au 1^{er} janvier prochain, cette dette aura augmenté de 8 000 francs par tête d'habitant pour atteindre 45 000 francs, soit 4,5 millions de centimes !

Ne parlons pas des comptes sociaux qui, eux aussi, sont en « rouge » : 40 milliards de francs à la fin de la présente année, 70 milliards de francs à la fin de l'année prochaine.

Les conséquences d'une telle situation sont connues : l'épargne des Français, qui est presque totalement pompée par les besoins qui sont les vôtres, ne peut pas se diriger vers les investissements productifs ; les taux d'intérêt sont poussés à la hausse ; notre économie n'inspire pas confiance à l'étranger - on le voit bien à chaque crise monétaire : le franc est, hélas ! menacé, ce qui vous oblige à conduire une politique d'argent cher.

Je sais bien, monsieur le Premier ministre, que vous allez me répondre que c'est pire ailleurs. Pardonnez-moi de vous dire que cet argument est un peu court. En effet, je n'imagine pas que vous preniez comme exemples la gestion budgétaire des États-Unis ou celle de l'Italie. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je ne comprends pas ce soudain enthousiasme pour la gestion budgétaire italienne (*Sourires*), mais je vous en laisse, messieurs, la responsabilité.

Ce qui importe c'est le total des prélèvements obligatoires et du déficit. Il serait trop facile de faire baisser les uns en augmentant l'autre ! Que constate-t-on en regardant les chiffres ? Que la France, au bout de dix ans de socialisme, détient le record absolu de la ponction des collectivités publiques sur la richesse nationale. C'est cela, le socialisme ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il ne faut pas chercher d'autres explications au fait qu'aujourd'hui la croissance, dans notre pays, soit tuée dans l'œuf.

Ma question, monsieur le Premier ministre, vous la devinez : n'est-il pas urgent de retirer, comme vous l'avez fait s'agissant d'autres textes - vous nous en avez donné l'habitude - votre projet de loi de finances et de charger votre nouveau ministre du budget d'en préparer un autre de façon à éviter de précipiter la France dans l'une des récessions les plus graves qu'elle aura connues depuis longtemps et, à terme, de déclencher une crise sociale majeure dans notre pays ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Si je disais à la représentation nationale que la situation de l'économie mondiale est radieuse, je mentirais.

M. Robert-André Vivien. D'ailleurs, on ne vous croirait pas !

M. le Premier ministre. Si je disais que la situation de l'économie française est celle que nous souhaitons tous, je mentirais aussi...

M. Robert-André Vivien. Question d'habitude !

M. le Premier ministre. ... parce que nous souhaitons qu'elle soit meilleure, et nous voulons nous en donner les moyens. Mais je ne crois pas qu'il soit sage pour la représentation nationale d'ouvrir avant l'heure une campagne électorale. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Robert-André Vivien. Evidemment, car cela vous gêne !

M. le Premier ministre. Je ne crois pas non plus qu'il soit sage pour le rayonnement de la France dans le monde de peindre l'économie française et notre pays sous les traits que vous leur avez prêtés. (*Rires et exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Ceux de la vérité !

M. le Premier ministre. Comparez la situation française avec celle de ses principaux partenaires. (« C'est parti ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Alain Juppé. Et voilà !

M. Robert-André Vivien. Toujours cet argument !

M. le Premier ministre. Vous observerez que le taux de croissance, en France, est supérieur à celui de ses principaux partenaires du groupe des Sept que mon prédécesseur au poste de ministre des finances connaît bien, puisqu'il les a fréquentés. Voyez aussi notre taux d'inflation, constatez les progrès enregistrés dans nos échanges extérieurs...

M. Robert-André Vivien. Et le nombre de faillites !

M. le Premier ministre. ... et notez que, pour la première fois depuis 1986 - moi je suis objectif (« Oh oui ! » et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République) - notre balance des paiements est équilibrée.

En ce qui concerne la situation monétaire, il est vrai qu'il y a eu une dure secousse. Le système monétaire européen a été menacé par la spéculation internationale, dans un monde où les capitaux circulent librement sur les marchés financiers.

La spéculation a d'abord atteint la lire italienne. D'où une dévaluation. Elle s'est ensuite portée sur la livre sterling...

M. Patrick Ollier. Hors sujet !

M. Robert-André Vivien. Ce n'est pas la question !

M. le Premier ministre. ... qui a été contraint de sortir du système monétaire européen, suivie en cela par la lire.

M. Louis de Broissac. Et alors ?

M. Jacques Toubon. C'est dans tous les journaux !

M. le Premier ministre. Le franc a été secoué.

M. Robert-André Vivien. C'est une revue de presse, ce n'est pas une réponse !

M. le Premier ministre. Il faut dire que, dans vos rangs, certains préconisaient le retour de l'inflation et la dévaluation du franc. Ils ont d'ailleurs été contredits par M. Balladur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

J'ajoute, avec un peu de gravité, que lorsque la monnaie d'un pays est menacée, quoi qu'on pense de la politique du gouvernement en place, on doit être solidaire pour la défendre, car il y va de l'intérêt de tous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

La coopération entre la France et l'Allemagne a bien fonctionné. Au bout de trois semaines, le franc s'est redressé et les taux d'intérêt baissent régulièrement.

M. Pierre Mazeaud. Et le budget ?

M. le Premier ministre. J'y viens.

Les dettes qui avaient été contractées par la Banque de France ont été remboursées. Et je rend hommage au ministre des finances, M. Michel Sapin, ...

M. Jacques Toubon. Ah, ah !

M. Robert-André Vivien. Il n'y connaît rien !

M. le Premier ministre. ... et au gouverneur de la Banque de France, M. de Larosière, pour le travail remarquable qu'ils ont accompli avec le directeur du Trésor, M. Jean-Claude Trichet, un fonctionnaire de très grande qualité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Robert-André Vivien. Et qui aura été directeur du cabinet de M. Balladur !

M. le Premier ministre. C'est grâce à leur sang-froid et à la solidarité du Gouvernement que les choses se sont passées ainsi. Ce n'est pas grâce au concours de l'opposition qui avait oublié, en la circonstance, où était l'intérêt national ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Pierre-André Wiltzer. Propos scandaleux !

M. le Premier ministre. J'en viens au déficit budgétaire.

M. Pierre Mazeaud. Ah voilà ! Alors ?

M. Richard Cazenave. C'est la Berezina !

M. le Premier ministre. Il n'atteindra pas le chiffre annoncé par le mauvais prophète qui a pris aujourd'hui les traits de M. Juppé (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) mais il sera supérieur aux prévisions (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*), comme en Allemagne, comme en Grande-Bretagne, comme en Italie, comme aux Etats-Unis d'Amérique, comme aux Pays-Bas !

M. Richard Cazenave. Comme d'habitude !

M. Pierre Mazeaud. Et comme au Brésil !

M. le Premier ministre. Mesdames et messieurs les députés, quand il y a ralentissement de l'activité économique mondiale, il y a aussi ralentissement de l'activité dans notre pays, et nous avons le choix entre deux attitudes possibles : ou bien on augmente les impôts ou bien on laisse raisonnablement augmenter le déficit.

M. Robert-André Vivien. Raisonnablement ?

M. le Premier ministre. C'est ce que nous avons fait (« Vous faites les deux ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République) parce que nous n'avons pas voulu accentuer le ralentissement de notre activité.

M. Robert-André Vivien. Ah, ah !

M. le Premier ministre. Des critiques m'ont été faites, parfois, lorsque je demandais que l'on réduise le déficit budgétaire ; mais si nous ne l'avions pas réduit à l'époque où c'était possible, nous n'aurions pas pu accepter à titre temporaire qu'il soit augmenté cette année ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Mazeaud. Il y a une troisième solution : que vous partiez !

M. Robert-André Vivian. C'est la seule.

M. le Premier ministre. Mais tirons une conclusion de tout cela. Je lis avec beaucoup d'intérêt les prises de position des uns et des autres. J'ai même entendu je ne sais plus qui - ou, plus exactement, je ne le citerai pas parce que c'est un homme que j'estime et avec lequel je ne veux pas polémiquer -, j'ai entendu dire qu'il ne fallait pas que M. Balladur fasse la politique de M. Bérégovoy ! (*Sourires*), ce qui signifie que, sur la politique que nous suivons, il y a accord à gauche, mais désaccord et contradiction à droite. Permettez-moi de le dire dès maintenant, messieurs de l'opposition, si les électeurs devaient vous donner une majorité, cela ne vous permettrait pas de gouverner paisiblement le pays (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*)...

M. Patrick Ollier. Si ce n'est pas une campagne électorale, je ne sais pas ce que c'est !

M. le Premier ministre. ... pris que vous seriez entre ceux qui sont pour l'inflation et ceux qui sont contre, ceux qui sont pour la dévaluation et ceux qui sont contre.

Nos difficultés sont grandes. Elles le sont dans tous les pays d'Europe.

Il y a quelques jours, le Chancelier Kohl me disait qu'il n'était pas facile de gouverner. Il avait bien raison. Mais il ajoutait qu'au fond M. Major payait la politique de Mme Thatcher (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. Bernard Pons. Vous, vous payez la vôtre !

M. Alain Juppé. Et nous la paierons aussi !

M. le Premier ministre. ... et le président Bush, les conséquences de l'ultralibéralisme du président Reagan. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*.)

Il faut que vous acceptiez de reconnaître avec moi que le monde entier supporte aujourd'hui les conséquences du capitalisme et de l'ultralibéralisme sauvages, et qu'il est temps d'organiser autrement la société occidentale. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*.)

SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. le président. La parole est à M. Serge Charles.

M. Serge Charles. Monsieur le ministre de l'intérieur, je souhaite qu'à la question que je vais vous poser dans un instant vous ne répondiez pas - permettez-moi de le dire - avec la même légèreté que M. le Premier ministre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Chaque fois que nous posons une question sur le devenir de notre pays, on fait comme si nous n'étions préoccupés que par les échéances électorales. (*« Oui ! » sur les bancs du groupe socialiste.*) Mais nous n'avons pas autant de raisons que vous d'être inquiets !

M. Jean-Pierre Bequet. La preuve que si !

M. Serge Charles. Et puis ne me répondez surtout pas que c'est la situation internationale qui nous conduit à constater aujourd'hui une augmentation de la délinquance.

M. Guy-Michel Chauveau. La question !

M. Serge Charles. C'est bien votre politique et non pas la politique internationale qui en est la cause. Je me tourne vers vous pour vous faire prendre conscience de l'inexorable montée de ce fléau que vous semblez totalement impuissant à arrêter, tout comme les gouvernements socialistes qui vous ont précédé.

Nous avons connu, entre 1986 et 1988, une période de répit pendant laquelle, d'ailleurs, le déficit budgétaire et les impôts ont également baissé. La remise en cause d'un certain nombre de dispositions a entraîné à nouveau une dégradation de la situation. En voilà le résultat accablant, qui a pour origine l'absence d'une volonté politique suffisamment affirmée en même temps que le refus de se donner tous les moyens, tant sur le plan de l'organisation que sur celui des effectifs.

Permettez-moi de prendre en exemple le Nord et, plus précisément, la métropole lilloise qui détient le triste record d'augmentation de la délinquance dans les grandes agglomérations. C'est d'autant plus grave que vos déclarations sont en contradiction avec les objectifs affichés. En effet, alors que les élus et la population réclament davantage de présence policière sur le terrain, que faites-vous ? Vous videz, vous fermez les commissariats de quartier, faute d'effectifs, pour concentrer les moyens sur un super-commissariat central.

Devant l'émotion de la population, j'ai pris l'initiative de réunir une coordination d'élus locaux et nationaux de la métropole lilloise qui, toutes tendances confondues, se sont mobilisés pour protester avec force contre cette réforme inacceptable.

Par ailleurs, je vous ai écrit, - et je ne suis pas le seul, j'en suis persuadé - pour vous demander de revenir sur cette décision, persuadé que la seule façon de lutter efficacement contre la petite et la moyenne délinquance, c'est de maintenir et de renforcer la police de proximité. Vous n'avez pas répondu, ou plutôt si, vous avez répondu il y a deux jours, non pas pour tenir compte de ce que je vous demandais mais pour me conseiller en substance de me rapprocher du préfet de région et de régler le problème avec lui, tout en précisant que les nouvelles dispositions seraient mises en place avec les élus et les partenaires sociaux.

Je vous dis, monsieur le ministre, que c'est inutile, car tout est déjà réglé. Nous n'avons pas participé à cette mise en place. Vous persistez dans l'erreur. Les chiffres vous donnent tort. Mais vous ne voulez rien changer, au risque d'engendrer des drames.

Je vous pose deux questions devant la représentation nationale. Quant accepterez-vous de prendre en compte nos préoccupations, qui sont celles de tous les maires de France ? Voulez-vous, en fonction des discussions et de la situation alarmante que nous connaissons, nous dire si vous reviendrez sur votre décision ? (*Applaudissement sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique.

M. Paul Quilès, ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. Monsieur le député, c'est un sujet extrêmement sérieux que vous venez d'aborder et c'est - vous vous en doutez peut-être, même si l'ambiance, ici, peut vous porter à faire comme si vous croyiez le contraire - une préoccupation de tous mes instants, comme celle de la police nationale.

M. Francis Delattre. On ne s'en aperçoit pas.

M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. Vous avez parlé d'une incontestable montée de la délinquance. Je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit plusieurs fois dans cet hémicycle, notamment la semaine dernière - je ne sais si vous étiez là - où j'ai notamment parlé de cette augmentation. Je vais vous parler des mesures qui sont prises et de ce que l'on peut faire, mais - et ne voyez pas là une excuse - il s'agit là d'un ensemble de faits liés à des évolutions de société, à des évolutions des mœurs.

Il y a trente ans, par exemple, l'automobile ne représentait pas ce qu'elle est devenue dans la vie de nos concitoyens. Aujourd'hui, un tiers des crimes et délits, 3 700 000 par an, a un rapport avec elle. Ce phénomène nouveau a conduit à prendre des mesures adaptées et spécifiques.

Il en est de même pour cet autre drame, la drogue, qui, depuis dix ou vingt ans, frappe tant de milieux sociaux et de générations. Donc, je suis d'accord avec vous, le problème est grave, en général, et donc aussi dans le département du Nord, où le taux d'accroissement de la délinquance ne me satisfait pas du tout, même s'il est à peu près équivalent à la moyenne nationale.

Je l'ai dit également la semaine dernière, mais je m'aperçois que je n'ai pas été entendu, en tout cas pas par vous, établir une relation entre majorité politique et résultats statistiques est une erreur : les chiffres de la délinquance ont augmenté depuis trente ans ; ils ont baissé pendant quatre années, 1985, 1986, 1987 et 1988. Donc essayons de ne pas chercher à trop prouver à partir d'une analyse un peu partielle des chiffres !

Je pourrais vous dire, mais cela ne présente qu'un intérêt mineur, finalement, qu'au cours des six premiers mois de 1992, il y a eu un infléchissement dans l'augmentation de la délinquance. Cela ne me suffit pas. Je considère qu'il faut prendre des décisions importantes. Je veux, en particulier, vous répondre en évoquant la réforme de l'organisation de la police nationale, ce que l'on appelle, d'un nom barbare, la départementalisation des services de police.

Le 13 mai dernier, j'ai annoncé un plan d'action en faveur de vingt-sept départements sensibles. Le Nord est inscrit dans cette liste et il bénéficie pleinement de ces mesures.

Comment se traduisent-elles déjà dans ce département ?

D'abord, par plus - et non pas par moins - d'effectifs sur la voie publique. En un an, ils sont passés de 3 985 à 4 294 pour être précis, soit plus de 300 policiers supplémentaires affectés à des tâches de prévention, de dissuasion et de répression.

Ensuite, ces effectifs sont mieux utilisés par la réforme de la départementalisation qui consiste à mettre sous un commandement unique les services départementaux de police, c'est-à-dire la police urbaine, les renseignements généraux et la police de l'air et des frontières, ce qui permet d'ores et déjà de mieux les faire travailler ensemble sur les problèmes de délinquance.

J'y insiste, monsieur le député, cette réforme ne se traduit pas, comme vous l'avez suggéré tout à l'heure, mais sans me donner plus de détail - je suis prêt à vous rencontrer pour que vous m'en fournissiez - par une réduction du nombre des commissariats. C'est tout à fait inexact. Il n'y a et il n'y aura aucune suppression d'implantation des services de police. J'ai décidé par ailleurs de créer d'ici à la fin de l'année - je l'ai annoncé déjà il y a un mois - une unité de lutte contre les phénomènes de bandes qui se développent dans les banlieues, à l'image de ce qui existe dans les Yvelines, à Versailles, où une BREC, une brigade régionale d'étude et de coordination, fonctionne de façon efficace. Cette unité sera constituée à Lille de vingt-cinq commissaires, inspecteurs et enquêteurs particulièrement formés et équipés pour ce type de missions. Pour l'équipement de cette unité et des services de la direction départementale en matériel performant, c'est-à-dire en véhicules et en radios, notamment, j'ai attribué une dotation supplémentaire de crédits de 6,2 millions de francs.

Le Nord - j'ai évoqué le sujet il y a un instant - fait partie des départements qui sont particulièrement frappés par ce fléau qu'est la drogue. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé au préfet et aux services de police de soutenir une action particulièrement forte. Vous le savez fort bien : la presse régionale s'est fait l'écho, il y a quelques jours, des opérations conduites du 25 au 30 septembre.

Entendons-nous bien : il ne s'agit pas et il ne s'agira pas d'opérations « coup de poing », mais d'une action en profondeur qui sera amplifiée dans le cadre d'une stratégie résolue. Je vous donnerai si vous le souhaitez, monsieur le député, tous les détails.

Vous le voyez, le soutien de l'activité forces de police dans le Nord ne peut être mis en cause. La sécurité - je le dis souvent, car je sais que c'est contesté ici ou là -, c'est l'affaire de tous, de l'Etat, de la police nationale et des élus. Vous le savez fort bien puisque cinq cents maires ont déjà engagé une discussion avec les services préfectoraux et, par voie de conséquence, avec le ministre de l'intérieur, afin de mettre en place des projets locaux de sécurité. Cent quatre-vingt projets locaux de sécurité sont en voie de signature et cela avec des élus de tous les bords. C'est bien là la preuve que nous sommes sur la bonne voie dans notre lutte déterminée contre l'insécurité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en venons à une question du groupe de l'Union du centre.

AGRICULTURE ET NÉGOCIATIONS DU GATT

M. le président. La parole est à M. Ambroise Guelléc.

M. Ambroise Guelléc. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Les campagnes françaises expriment aujourd'hui leur volonté de vivre et leur conviction que l'agriculture reste un atout essentiel de notre pays. Les responsables professionnels

constatent avec une certaine satisfaction que les exigences agricoles inadmissibles des Américains ont été jusqu'à présent rejetées par les négociateurs communautaires dans les discussions du GATT. Mais ils se souviennent avec angoisse de la réforme de la politique agricole commune, le 21 mai dernier. Ils se rappellent les propos plus que fermes du ministre de l'agriculture de l'époque, affirmant qu'il s'opposerait, quoi qu'il arrive, au projet de la Commission de Bruxelles, suivis de l'adoption, aussi inattendue que soudaine, du texte.

Un des arguments imparables, selon le Gouvernement de l'époque, pour justifier sa capitulation était le suivant : la réforme de la PAC prépare une conclusion heureuse et conforme à nos intérêts des négociations du GATT, car nous serons plus forts et plus crédibles vis-à-vis des Etats-Unis. Reconnaissons, c'est le moins que l'on puisse faire, que le dispositif n'a pas fonctionné comme prévu car, comme nous, les agriculteurs savent ce qu'il en est advenu : de graves problèmes pour des régions entières et surtout un profond sentiment d'abandon de nos agriculteurs et du monde rural par les pouvoirs publics, sans garantie aucune d'issue favorable au GATT.

Aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, vous avez substitué à M. Mermaz un nouveau ministre auquel certains prêtent des talents d'illusionniste. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*) Il campe, lui aussi, sur une ligne d'opposition farouche aux propositions des Etats-Unis, même si plusieurs de ses collègues soulignent déjà, pour l'instant discrètement, voire un peu plus ouvertement comme M. Strauss-Kahn tout à l'heure, que les enjeux économiques au GATT concernant l'agriculture sont sans commune mesure avec ceux du secteur des services.

Face à cette évolution qui prépare discrètement votre repli, ma question est la suivante : pouvez-vous solennellement nous affirmer que votre actuelle position de fermeté ne sera pas, comme au printemps dernier, suivie d'une capitulation en rase campagne qui désespérerait encore un peu plus les agriculteurs français ? Ou bien le but de la manœuvre n'est-il pas d'arriver vaille que vaille jusqu'au mois de mars 1993 et de léguer le dossier à vos successeurs ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur quelques bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Bruno Durieux, ministre délégué au commerce extérieur.

M. Francis Delattre. Il n'y a pas un socialiste pour répondre ?

M. Bruno Durieux, ministre délégué au commerce extérieur. Monsieur le député, je viens de m'exprimer sur la PAC, sur la nécessité de la réformer, sur les lignes et les modalités de cette réforme. Je n'y reviens pas ; j'ajouterai simplement une remarque à laquelle, j'espère, vous serez sensible, c'est que la réforme de la PAC était une nécessité également pour rétablir la cohésion entre les partenaires de la Communauté européenne. Si les Etats membres n'adoptaient pas une attitude commune et cohérente sur les questions agricoles, il y a belle lurette que, dans la négociation sur le GATT, les positions françaises auraient été emportées.

Je voudrais également vous inviter à manifester une certaine prudence et à éviter d'entrer dans le jeu de nos partenaires américains.

Depuis le début de l'Uruguay Round, c'est-à-dire depuis 1986, leur jeu, parfaitement légitime, consiste à essayer de centrer la négociation commerciale multilatérale sur la question agricole. Nous n'avons jamais accepté ce jeu et je vous invite encore une fois à ne pas y entrer.

La négociation commerciale multilatérale est une négociation globale. Elle concerne non seulement l'agriculture, mais de nombreux autres domaines qui ne sont pas moins essentiels, comme les services, la propriété intellectuelle, les subventions, l'accès aux marchés. La position de la France et de la Communauté européenne a toujours été de dire oui à une négociation globale, oui à un accord équilibré sur le GATT.

Les propositions américaines ont évolué ce dernier week-end. Il faut avoir l'objectivité de reconnaître que nos partenaires américains ont fait quelques pas. Ces pas ne sont cependant pas apparus suffisants pour envisager à brève échéance un accord.

Dans la position américaine, un point pose un problème important, la volonté de limiter le volume de certaines exportations agricoles de la Communauté. En premier lieu, une

telle décision reviendrait à introduire des formes de contingentement dans une négociation du GATT, ce qui, d'abord, n'a pas de précédent et ce qui, ensuite, n'est pas conforme à la finalité même du GATT qui est de démanteler toutes les formes d'obstacles tarifaires et non tarifaires aux échanges. En second lieu, cette position américaine est dangereuse car, si nous acceptons, dans un domaine particulier et pour une zone géographique donnée, un contingentement des exportations, qui peut nous assurer qu'il n'y aura pas d'extension à d'autres productions agricoles et pour d'autres zones géographiques ?

Voilà pourquoi la France n'approuve pas la position américaine et maintient son opposition aux propositions aujourd'hui formulées, même si elle reconnaît que nos partenaires américains ont fait quelques efforts. Cela étant, on ne conclura pas la négociation du GATT en bombant le torse ou par des rodomontades. Nous avons besoin d'une bonne négociation et d'un bon accord sur le GATT. Nous ne devons pas laisser croire que la France est opposée à un nouveau progrès dans la libéralisation des échanges commerciaux dans le monde.

J'ajoute que nos agriculteurs ont également besoin d'un bon accord sur le GATT, car l'agriculture européenne - et l'agriculture française notamment - doit son développement et ses perspectives à une extension de sa présence sur les marchés internationaux.

La position de la France est donc claire. Nous demandons un accord global et un accord équilibré sur le volet agricole comme sur les autres volets, qui ne sont pas moins importants. Mais nous souhaitons cet accord. La France n'a pas une attitude protectionniste. Elle mesure tout ce que l'ensemble de ses secteurs d'activité, y compris l'agriculture, doivent à la libéralisation des échanges. C'est dans ces conditions que nous voulons négocier et parvenir à un accord sur le GATT. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en venons à une question du groupe communiste.

POLITIQUE AGRICOLE ET NÉGOCIATIONS DU GATT

M. le président. La parole est à M. Pierre Goldberg

M. Pierre Goldberg. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

L'action que mènent les agriculteurs depuis le mois de mai et le vote qu'ils ont émis à l'occasion du référendum ont montré qu'ils refusaient la réforme de la politique agricole commune conclue dans le cadre des négociations du GATT pour satisfaire la volonté des Américains qui veulent faire de l'alimentation une arme leur permettant d'imposer leur loi au monde. N'oublions pas que c'est la droite qui a accepté, en 1986, que l'agriculture soit incluse dans les négociations du GATT. C'est dans ce cadre, monsieur le Premier ministre, que vous avez accepté une réforme de la PAC qui abaisse les prix agricoles à la production, met 15 p. 100 de terres en friches et limite nos exportations, organisant ainsi la disparition de trois exploitations familiales sur quatre.

Vous disiez à l'époque que cette réforme devait nous rendre plus forts face aux USA et à leurs multinationales. En fait, après avoir obtenu ce premier succès, les USA en demandent encore plus. Ils voudraient que nous réduisions d'un quart nos productions de céréales et de moitié nos productions d'oléagineux, ce qui nous conduirait à mettre 20 p. 100 de nos terres en friches, au moment où le directeur de la FAO nous demande de doubler nos productions agricoles pour faire face à la famine dans le monde !

Voilà où mènent vos capitulations successives ! D'autant que, avec Maastricht, tout serait aggravé puisque l'Europe deviendrait une zone de libre-échange laissant pénétrer librement les productions étrangères.

Nous soutenons le mouvement paysan en lutte aujourd'hui pour que vivent nos campagnes.

M. le président. Mes chers collègues, pourriez-vous faire cesser ce tumulte montant ?

M. Pierre Goldberg. Peut-être, monsieur le président, les problèmes agricoles n'intéressent-ils pas certains de nos collègues !

Qu'on ne vienne pas nous dire que l'Europe n'a aucune arme pour se défendre, alors qu'elle est la première importatrice mondiale de produits agricoles et alimentaires et qu'elle absorbe déjà plus du tiers des exportations agro-alimentaires américaines. Il s'agit de choix politiques.

Que comptez-vous faire, monsieur le Premier ministre, pour avoir une PAC qui fasse appliquer la préférence communautaire, qui permette de refuser toute mise en friches et de relever les prix à la production ? Allez-vous enfin agir avec fermeté dans toutes les négociations européennes et internationales pour défendre les intérêts de nos campagnes et de la France, y compris en opposant un veto net à des décisions contraires à notre pays ? Quelles dispositions nationales entendez-vous prendre pour abaisser les charges et les coûts de production ? Allez-vous entendre la voix de nos paysans et de nos ruraux ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'industrie et du commerce extérieur.

A moins qu'un autre membre du Gouvernement ne souhaite répondre...

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Monsieur le président, je comprends que vous vous demandiez quel membre du Gouvernement doit répondre à une question qui va des négociations internationales, dont je suis responsable au GATT, à la politique agricole, qui relève évidemment d'un autre département ministériel.

D'abord, monsieur le député, je voudrais dissiper une crainte que vous avez manifestée. La réforme de la politique agricole commune n'est en rien déterminée, et encore moins imposée, par les négociations du GATT. J'en veux pour preuve que cette réforme a eu lieu et que, cependant, nous ne sommes absolument pas d'accord sur les propositions des Américains. Si, comme vous le soutenez, la réforme de la politique agricole commune avait eu pour objet de faire passer ensuite la négociation du GATT, nous serions aujourd'hui en train de conclure. Or chacun, dans cette assemblée, s'accorde à reconnaître que le Gouvernement a résisté et défend haut et fort les intérêts de l'agriculture française.

Cessez donc de croire qu'il y ait eu un lien quelconque entre la réforme de la politique agricole commune et le GATT. Il fallait réformer la PAC pour des raisons internes à la Communauté. Par ailleurs, nous sommes engagés depuis six ans, et peut-être pour longtemps encore, dans une négociation internationale. Les deux choses ne sont pas liées.

Cela dit, vous vous interrogez, et c'est légitime, sur la position du Gouvernement, d'une part, face à l'état de l'agriculture et, d'autre part, face à ces négociations internationales.

Pour ce qui est de l'agriculture, mon collègue Bruno Durieux, intervenant en lieu et place du ministre de l'agriculture, a déjà longuement répondu tout à l'heure. Sachez que le Gouvernement se préoccupe grandement de la situation du monde agricole. Dans le domaine des biocarburants, par exemple, il a engagé une action très vigoureuse pour offrir de nouveaux débouchés aux céréaliers français, qu'il s'agisse de l'utilisation des céréales pour produire de l'éthanol puis de l'ETBE, ou du colza pour fabriquer du diester à mélanger au gazole. Et l'on pourrait trouver bien d'autres exemples de l'action du Gouvernement en faveur des débouchés de l'agriculture.

Quant aux négociations internationales, pas moins de quatre questions leur ont été consacrées aujourd'hui. Cela montre l'intérêt que leur porte la représentation nationale. Cela montre aussi combien vous avez tenu, les uns et les autres, à saluer l'action du Gouvernement.

Dans les semaines qui viennent, comme il s'y est employé pendant celle qui vient de s'écouler, le Gouvernement recherchera un accord sur tous les sujets - industrie, services, etc. - qui intéressent l'économie française, mais il n'acceptera en aucun cas que cet accord se fasse aux dépens de notre agriculture. *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)* Je le répète avec une grande fermeté. Il faut que vous-même, monsieur le député, puissiez rassurer vos électeurs, et je suis sûr que vous le ferez dès la fin de cette réunion. Le Gouvernement, en aucun cas, n'acceptera de s'engager dans cette voie. Et nous avons convaincu nos partenaires européens de la justesse de cette thèse. Si bien qu'à Birmingham, vendredi prochain, les chefs d'Etat et de gouvernement discuteront du

résultat de la réunion CEE-Etats-Unis mais se refuseront à conclure sur des éléments d'accord qui ne nous conviendraient pas.

Soyez rassurés : le Gouvernement veille. Et je sais que vous saurez, les uns et les autres, le dire au monde agricole. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

AMÉNAGEMENT RURAL

M. le président. La parole est à M. Michel Dinet.

M. Michel Dinet. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et du développement rural.

M. Francis Delattre. Il n'est pas là !

M. Michel Dinet. Mais il me répondra ultérieurement.

Concluant mon propos à la tribune de cette assemblée lors du débat sur l'agriculture, je souhaitais que, par un travail collectif et courageux, on s'efforce de resserrer les liens naturels entre paysans, paysages et pays, au sens de « vie au pays ». En effet, l'avenir et la mutation de l'agriculture ne peuvent se concevoir sans un territoire rural vivant. De même, les territoires ruraux ne peuvent se développer sans les agriculteurs.

Des initiatives ont déjà été prises par le Gouvernement et par la représentation nationale. Je ne veux citer qu'un exemple : après la détaxation des carburants, notre groupe a déposé une proposition de loi prévoyant l'introduction obligatoire, à partir du 31 décembre 1995, de 5 p. 100 de diester ou d'éthanol dans les carburants destinés aux transports terrestres, proposition qui sera inscrite à l'ordre du jour de la présente session. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

En tant que ministre de l'agriculture...

Plusieurs députés sur les bancs du groupe de l'Union du centre. Il n'est pas là !

M. Michel Dinet. ...vous vous battez au niveau du GATT : c'est primordial. Vous négociez au niveau européen pour que les adaptations encore possibles de la PAC soient acceptées : c'est nécessaire. Vous nous présenterez prochainement un budget de l'agriculture pour 1993 en progression sensible et nous participerons activement à ce débat : c'est utile.

Nous souhaiterions également que vous nous indiquiez les initiatives que vous comptez prendre en matière d'aménagement et de développement rural. C'est en effet dans cette période difficile de mutation et au moment aussi où se prépare la troisième vague des contrats de plan Etat-régions que des initiatives fortes et claires doivent être lancées pour que l'activité agricole soit prise en compte non seulement dans le cadre de ses filières, mais aussi dans une approche globale d'aménagement et de développement local. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales.

M. Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat aux collectivités locales. Comme vous le savez, monsieur le député, M. Jean-Pierre Soisson défend en ce moment un texte devant le Sénat. Il m'a donc chargé de vous répondre.

Comme vous le savez également, M. le Premier ministre a confié à M. le ministre de l'agriculture la présidence du comité interministériel de l'aménagement rural, instance qui assure la programmation du FIDAR. M. Soisson est donc décidé à mettre en œuvre une totale synergie entre la politique agricole - actuellement en pleine diversification avec les biocarburants, les biocombustibles, le renouveau de la filière bois et avec l'attention portée aux espaces, aux paysages et à la promotion du tourisme rural - et la politique de développement local, à laquelle, je le sais, vous êtes très attaché.

Je souligne à cet égard que la nouvelle dotation de développement rural va être mise en place. Cette dotation qui atteint 600 millions de francs dans la loi de finances pour 1993 et doit passer à 1 milliard dans la loi de finances suivante en vertu des mécanismes approuvés par le Parlement, vise essentiellement à soutenir tous les projets de développement économique qui, à l'intérieur du monde rural,

seront portés par l'intercommunalité. Il s'agit donc d'éviter le saupoudrage des crédits, qui est tout à fait inefficace, et de se concentrer, avec le concours des collectivités locales, sur des projets structurants, en vue d'un véritable aménagement du territoire. Autrement dit, ce ne sera pas une dotation d'assistance, mais une dotation dynamique affectée au développement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

M. le président. La parole est à M. Robert Schwint.

M. Robert Schwint. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales. Elle concerne le sort du personnel de la fonction publique territoriale, soit plus de 1,2 million de personnes qui travaillent quotidiennement à l'avenir de nos régions, départements et communes.

Secrétaires de mairies de petites communes, gardes-champêtres, mais aussi ingénieurs, informaticiens, aides-ménagères ou employés de nos crèches, ces personnels qui nous tiennent à cœur attendaient depuis 1981 qu'un statut soit adopté. Désormais, toutes les filières et toutes les catégories de personnel vont disposer d'un statut adapté à leurs fonctions, et je voulais, monsieur le secrétaire d'Etat, vous en remercier.

Parallèlement, vous avez souhaité qu'une réflexion soit engagée sur l'avenir de ce personnel. Lundi dernier, lors d'une conférence de presse, le rapport de M. Jacques Rigaudiat a été rendu public. C'est un document à la fois critique et constructif. Après avoir analysé les dysfonctionnements que connaissent les collectivités, M. Rigaudiat présente en effet des éléments de réflexion et notamment quinze propositions qui me paraissent très intéressantes.

Quelles suites, monsieur le secrétaire d'Etat aux collectivités locales, pensez-vous donner aux réflexions et aux conclusions de ce rapport ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales.

M. Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat aux collectivités locales. Monsieur le député, je vous remercie de cette question qui permet d'évoquer dans cet hémicycle le sort des 1,2 million de fonctionnaires territoriaux qui, dans nos communes, nos départements et nos régions, travaillent beaucoup pour le service public local.

M. Jean-Pierre Brard. Vous les payez avec un élastique !

M. Le secrétaire d'Etat aux collectivités locales. Il était juste, monsieur le député, d'achever le dispositif prévu par la loi de 1984 et de terminer la construction statutaire.

Aujourd'hui, une centaine de décrets ayant été publiés en moins de dix mois, la quasi-totalité de ces personnels dispose enfin d'un statut et d'un régime indemnitaire. Je veux parler tout particulièrement de ceux qui appartiennent à la filière culturelle, à la filière sportive - grande nouveauté puisqu'il n'existait pas de carrières dans le domaine sportif - et, enfin, à la filière médico-sociale, toute récente également.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales. C'était là, et vous l'avez dit monsieur le député, la première étape. Il était vain de parler de modernisation tant que les statuts n'étaient pas parus. Maintenant qu'ils le sont, nous pouvons engager ce nouveau chantier et nous allons le faire en nous fondant sur le rapport que M. le ministre de l'intérieur et moi-même avons confié à M. Jacques Rigaudiat et qui vient d'être publié.

M. Jacques Rigaudiat fait de nombreuses propositions tendant à mettre fin à des dysfonctionnements bien connus des maires, des présidents de conseils généraux et régionaux, mais aussi des représentants de ces personnels. Qu'il s'agisse des seuils démographiques, des quotas, des conditions de recrutement, de formation ou de leur articulation, beaucoup de choses restent en effet à moderniser. Je compte engager immédiatement ce que j'appellerai, dans ce domaine comme d'ailleurs dans beaucoup d'autres, la modernisation négociée et concertée.

M. Jeanny Lorgeoux. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales. Dès le 21 octobre prochain, le conseil supérieur de la fonction publique territoriale étudiera le rapport de M. Rigaudiat. Dès le 29, une première table ronde associant l'ensemble des partenaires concernés se tiendra pour évoquer les questions de formation et notamment le rôle du centre national de formation de la fonction publique territoriale. Ce dernier, dont les missions sont très diverses, devra désormais recentrer son action sur son activité de formation.

M. Arthur Dehaine. C'est un discours électoraliste !

M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales. D'autres tables rondes se réuniront et traiteront de la gestion du personnel et des carrières. Nous avançons ainsi, très concrètement, sur cette voie de la modernisation concertée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Luc Reitzer. Racolage, promesses !

M. Robert-André Vivien. Ce sont des propos de tréteaux électoraux ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Pierre Estève. Et c'est un expert qui parle !

M. le président. Nous en revenons au groupe de l'Union du centre pour une question.

SITUATION DES HANDICAPÉS

M. le président. La parole est à M. René Couanau.

M. René Couanau. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat aux handicapés.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais, avec beaucoup de mes collègues parlementaires, vous faire part du profond désarroi dans lequel se trouvent de très nombreux parents d'enfants, d'adolescents et d'adultes handicapés.

M. Alain Bonnet. Bonne question !

M. René Couanau. Confrontés à des administrations multiples, qui donnent l'impression désagréable de se rejeter la balle, ces parents ont le sentiment, ainsi que les associations qui les regroupent et qui accomplissent un travail remarquable, d'être livrés à eux-mêmes, alors qu'ils ont le plus grand besoin d'être écoutés et soutenus.

Je me fais aujourd'hui l'écho, monsieur le secrétaire d'Etat, de trois appels au secours que ces parents lancent aux pouvoirs publics.

Premier appel au secours : il faut accélérer la construction et l'ouverture de centres d'aide par le travail. A titre d'exemple, nous venons, après cinq ans de procédure, d'ouvrir une cinquantaine de places dans ma région. Trois demandes d'accueil sur cinq sont maintenant satisfaites, mais au moins cent travailleurs handicapés attendent toujours d'y être accueillis.

En Ille-et-Vilaine, pour élargir la zone, la COTOREP dénombrait en 1991, 600 à 900 adultes orientés vers le travail protégé. Or votre plan gouvernemental n'a alloué à ce département qu'une quarantaine de places.

Deuxième appel au secours : l'hébergement des adultes handicapés qui ne peuvent plus être maintenus dans les établissements destinés aux enfants et aux adolescents. Là encore, les réalisations se font à un rythme trop lent et nous connaissons tous des situations insupportables pour beaucoup de familles.

De même, monsieur le secrétaire d'Etat, j'appelle votre attention depuis plusieurs mois sur les problèmes d'accueil des enfants polyhandicapés. Des décisions scandaleuses d'éviction, prises par des structures hospitalières, ont ainsi privé dans ma région quatre familles de toute solution d'hébergement pour leurs enfants, qui réclament la présence de tous les instants d'un adulte à leur côté.

Troisième appel au secours : c'est précisément celui que lancent ces familles d'enfants polyhandicapés qui, après les déclarations du Gouvernement, avaient pu espérer qu'elles percevraient une allocation complémentaire, dite « complément de troisième catégorie » dans le jargon des administrations sociales. Ce complément est actuellement refusé la plupart du temps par les commissions d'éducation spécialisée. Ainsi, il est probable que seuls dix enfants pourront en bénéficier en Ille-et-Vilaine, alors que la demande est beaucoup plus importante. Sans perspective d'accueil pour leurs

enfants et privées de l'attribution de cette allocation, les familles n'ont devant elles, monsieur le secrétaire d'Etat, aucune solution !

Sur tous ces sujets, qui ont fait l'objet de multiples interventions de parlementaires auprès de vous et alors que va être discuté votre budget, dans lequel, me semble-t-il, ne figure aucune mesure nouvelle importante dans ce domaine, quelle réponse pouvez-vous apporter aux familles concernées ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux handicapés.

M. Michel Gillibert, secrétaire d'Etat aux handicapés. Monsieur le député, je vous remercie de cette question qui vient fort à propos, et c'est à juste titre que vous avez été applaudi.

Au terme d'un plan pluriannuel qui a été discuté avec les principales associations que vous connaissez tous, l'UNAPEI, l'APF, l'APAJH, 14 400 places seront créées en CAT et en ateliers protégés. Lorsque je suis arrivé au secrétariat d'Etat, ces associations avaient appelé mon attention sur l'attente cruelle de tous les parents d'enfants handicapés qui ont besoin de telles structures, car ces enfants ont aussi des possibilités d'évolution que nous ne pouvons pas leur donner autrement. Souvenez-vous que l'année précédant la création du secrétariat d'Etat, 500 places de CAT seulement avaient été ouvertes ; 14 400 places, vous conviendrez avec moi que c'est mieux !

Nous prévoyons aujourd'hui d'étudier un plan complémentaire. En effet, si, dans un premier temps, nous, associations, élus et Gouvernement, nous nous sommes réjouis de ce résultat de 14 400 places, très vite, comme vous, nous nous sommes aperçus que ce nombre impressionnant, saupoudré sur tout le territoire, ne suffisait pas pour répondre à l'attente de tous les parents.

Cela dit, il importe aussi de bien gérer ces places. Il ne faut pas que des personnes susceptibles d'être accueillies dans d'autres établissements, mieux adaptés à leur handicap, se retrouvent, par solution de facilité, en CAT. Les associations, les élus, le Gouvernement doivent ensemble y veiller. D'ailleurs, compte tenu du prix des places de CAT, les choses se comprennent de mieux en mieux ainsi. Il est malheureux de devoir parler de prix devant de si grandes douleurs, mais c'est nécessaire si l'on veut servir au mieux les handicapés eux-mêmes.

Les personnes polyhandicapées lourdes, quant à elles, posent un grave problème que nous connaissons bien. Leur situation est la plus cruelle et la plus difficile. Mais, là aussi, il faut trouver une réponse. Pendant trop longtemps on a eu tendance à placer ces personnes jeunes ou moins jeunes, dans des lieux qui ne leur convenaient pas. Or, très souvent les parents veulent les garder chez eux.

Grâce à l'allocation d'éducation spéciale - l'AES - créée voilà un an et que vous avez évoquée, un effort important a été accompli en ce sens. Mais, ainsi que vous l'avez à juste titre souligné, cette allocation, bien qu'excellente dans son principe, restait insuffisante. Le Premier ministre vient donc de nous donner son accord pour en étendre le bénéfice. Ainsi, à partir de maintenant plus de dix familles de votre département verront leur satisfaction. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. Nous en revenons au groupe communiste pour une question.

DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LA DURÉE DU CONGÉ MATERNITÉ

M. le président. La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Madame le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, le lundi 12 octobre, le conseil des ministres des affaires sociales de la CEE s'est à nouveau réuni pour examiner la directive européenne concernant la durée du congé maternité et sa rémunération. Il a reporté sa décision au 19 octobre.

En France, la législation actuelle, grâce à des luttes nombreuses, a porté le congé de maternité à seize semaines, rémunérées à 84 p. 100 du salaire brut pour toute salariée ayant travaillé plus de 200 heures. Or, la directive et les premières discussions, tant au Conseil qu'au Parlement européen, font apparaître un grave danger puisqu'il s'agit d'imposer un minimum de quatorze semaines, au lieu de seize, et une rémunération à hauteur de 75 p. 100 du salaire brut.

Si une telle disposition était adoptée, ce sont vingt ans de recul social qui frapperait la population féminine active, qui s'accroît et qui tient une place de plus en plus importante dans la société française et l'économie. Les syndicats, les associations féminines, de même que certains parlementaires, se sont élevés contre ce projet qui, assimilant le congé maternité au congé maladie, tendrait, sous couvert d'harmonisation européenne, à pénaliser les femmes dans leur maternité, tant au niveau de la durée du congé que de leur rémunération.

Madame le ministre, entendez-vous l'expression des Françaises et Français...

M. Jean-Louis Debré. Elle n'est pas là !

M. Jean-Claude Bateux. Etes-vous à ce point ébloui, monsieur Debré, que vous ne voyiez pas Mme le ministre ?

M. Jean-Louis Debré. Ah, en effet, elle est là !

Mme Muguette Jacquaint. ... qui, par leur vote du 20 septembre dernier, ont exigé que le droit des femmes soit défendu, que la durée minimale du congé de maternité soit de seize semaines, et non pas de quatorze, et que le revenu garanti soit équivalent au dernier traitement perçu avant le congé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, qui est bien là. Comment ne pas l'avoir vue ?

M. Albert Facon. Elle est là depuis longtemps d'ailleurs !

M. Jean-Claude Bateux. M. Debré est un grand distrait !

Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Madame le député, je souhaite vous apporter tous apaisements car, si la situation était celle que vous venez de décrire, je serais, tout comme vous, inquiète. Dieu merci, la directive ne prévoit pas ce que vous venez de nous dire !

M. Jean-Louis Debré. N'invoquez pas Dieu !

Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Cette directive sur les femmes enceintes est prise sur la base de l'article 118 A du traité qui, pour l'ensemble des droits qu'il prévoit, précise très clairement que les directives fixent des règles minimales, qui peuvent être, à tout moment, dépassées par les différents Etats.

En outre, l'article premier de la directive précise - ce n'était pourtant pas utile puisque tel était déjà le cas - qu'en aucun cas la présente directive ne peut avoir pour effet la régression du niveau de protection des travailleuses enceintes, par rapport à la situation existante dans chaque Etat membre à la date de son adoption.

Cela signifie, et je le dis très clairement car je comprendrais que les Françaises soient inquiètes si ce que vous redoutez était vrai, qu'aucun des avantages acquis dans notre pays par les femmes en état de grossesse ne sera remis en cause.

Il en est ainsi pour la durée du congé de maternité. Il est vrai que la directive prévoit un minimum de quatorze semaines - il faut d'ailleurs savoir que c'est un progrès pour de nombreuses femmes européennes, anglaises notamment - mais, bien évidemment, nos seize semaines, qui peuvent d'ailleurs être augmentées dans des situations particulières, resteront la règle en France.

Il en est exactement de même pour la rémunération pendant le congé de maternité, qui restera celle qui existe aujourd'hui dans notre pays.

Quant à l'interdiction de licencier, elle est également prévue par la directive.

Donc, non seulement aucun des avantages acquis par les femmes enceintes n'est remis en cause mais, au-delà, cette directive va même entraîner une modification, pour l'accroître, de la protection des femmes enceintes dans notre pays, et cela sur plusieurs points.

Il s'agit tout d'abord de la protection contre les risques d'exposition atmosphérique, biologiques, chimiques.

Il s'agit ensuite de l'obligation qui sera faite à l'employeur d'évaluer de manière systématique l'ensemble des risques qui peuvent être présentés par le poste de travail et l'obligation d'aménager ce poste pour la femme enceinte ; si ce n'était pas possible, la femme enceinte garderait intégralement sa rémunération, même si elle ne pouvait pas travailler.

M. Christian Cabel. Qui paiera ?

Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Enfin, il est prévu que les examens prénataux pourront avoir lieu pendant le temps de travail et seront rémunérés comme tels.

Ainsi donc, madame le député, l'ensemble des droits existant aujourd'hui en France pour les femmes enceintes sont sauvegardés et, au-delà, cette directive apporte des protections complémentaires. C'est la raison pour laquelle le gouvernement français a voté cette directive. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Muguette Jacquaint. Nous avons bien enregistré !

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

2

DÉCISIONS DU BUREAU SUR DEUX PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION PORTANT MISE EN ACCUSATION DEVANT LA HAUTE COUR DE JUSTICE

M. le président. Je rappelle que j'ai reçu, d'une part, le mercredi 7 octobre, de M. Bernard Pons et cinquante-sept membres de l'assemblée, une proposition de résolution portant mise en accusation de M. Laurent Fabius, ancien Premier ministre, de Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale et de M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité nationale, chargé de la santé, devant la Haute cour de justice et, d'autre part, le mardi 13 octobre, de M. Millon, M. Mattei et cinquante-neuf membres de l'assemblée, une proposition de résolution portant mise en accusation de Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et de M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité nationale, chargé de la santé, devant la Haute cour de justice.

Au cours de la réunion qu'il a tenue ce matin, le bureau a successivement examiné la recevabilité de chacune de ces propositions de résolution.

Conformément à ses décisions antérieures, il a constaté que les conditions juridiques posées par l'article 68 de la Constitution, l'article 159 du règlement de l'assemblée et l'article 18 de l'ordonnance portant loi organique du 2 janvier 1959 n'étaient pas remplies par l'une au moins de ces propositions et que l'incrimination invoquée par l'une et l'autre de ces propositions ne pouvait fonder la compétence de la Haute cour puisque celle-ci exige que la responsabilité pénale personnelle et directe des personnes visées soit engagée, ce qui n'est pas le cas.

En conséquence, en application de l'article 159 du règlement et sans qu'il lui soit besoin d'examiner tous autres moyens, le bureau a prononcé l'irrecevabilité des propositions de résolution. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures, est reprise à dix-sept heures vingt sous la présidence de M. Pascal Clément.*)

PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT, vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

PRÉVENTION DE LA CORRUPTION

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (nos 2918, 2941).

Hier soir, la discussion générale a été close.

La parole est à M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique.

M. Paul Quilès, ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je veux réagir en quelques mots aux propos que j'ai entendus hier, notamment hier soir, au cours de la discussion générale.

Le Premier ministre a rappelé que le projet de loi en discussion était la traduction de sa déclaration de politique générale dans laquelle il avait fait de la moralisation de la vie publique et de ses liens avec les activités économiques une priorité.

M. Jean-Louis Debré. Il était temps !

M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. Je ne sache pas qu'à cette époque, pourtant récente, un vent de protestations indignées ait soufflé, notamment dans cet hémicycle, pour condamner une telle orientation.

M. Arthur Dehaine. Souvenez-vous des petits papiers !

M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. Aujourd'hui, ou plutôt hier, ce sont malheureusement des propos caricaturaux et, permettez-moi de le dire, car je suis resté jusqu'à la levée de séance, parfois même indécents, que nous avons entendus. (*Murmures.*)

M. Francis Delattre. Oh !

M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. Finalement, tout se passe comme si, sur certains bancs, le principe - la transparence et la prévention de la corruption - était toujours bon à approuver dans l'abstrait, mais que le passage à l'acte, c'est-à-dire le projet de loi, était insupportable. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Louis Debré. Il est mauvais !

M. Arthur Dehaine. En tout, l'excès est un défaut !

M. Francis Delattre. Nous avons travaillé en commission pour améliorer le texte !

M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. Enfin, voulez-vous ou non, mesdames, messieurs les députés, introduire plus de clarté, plus de transparence dans certains aspects de la vie publique et économique qui en manquent singulièrement ? Voulez-vous ou non améliorer l'image des hommes politiques ?

M. Pierre-André Wiltzer. Pas comme cela !

M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. Voulez-vous ou non réduire les risques de tentation ? C'est de cela qu'il s'agit et de rien d'autre.

Si l'on craint la transparence, c'est bien qu'il y a, quelque part, des liens entre vie politique et vie économique qu'on ne veut pas voir apparaître au grand jour. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Francis Delattre. Et les ventes d'armes ? Et la COFACE ?

M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. Il faut donc bien une transparence totale du financement de la vie politique.

M. Francis Delattre. Et les fonctionnaires qui passent des bureaux des ministères aux entreprises privées ?

M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. Bien entendu, et je me demande même s'il est utile de le souligner, il s'agit non de jeter la suspicion sur les élus et sur les responsables politiques...

M. Francis Delattre. C'est ce que vous faites !

M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. ... mais, au contraire, de les protéger contre les tentations. Ceux qui jettent la suspicion sont ceux qui ont voulu, hier, jouer au juge ou au procureur. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Pierre Mazeaud. Qui était à Valence ?

M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. Cela, je vous le dis avec peine, était d'autant plus insupportable que la dénonciation était sélective.

M. Arthur Dehaine. Cela vous va bien ! Pas ça et pas vous !

M. Francis Delattre. Vous êtes mal placé pour dire cela !

M. Pierre Mazeaud. Robespierre à Valence ! Ou plutôt Saint-Just !

M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. Ces interventions m'ont donné l'impression que vous ne vouliez pas aborder le vrai sujet : le financement des partis et des campagnes. Et ce ne sont pas des vociférations qui me feront arrêter, croyez-le bien !

M. Pierre Mazeaud. Certainement pas, comme à Valence !

M. Jean-Louis Debré. Qu'avez-vous déclaré à Valence ?

M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. Nous sommes dans une assemblée démocratique. Au lieu de vous complaire dans l'évocation des dérapages qui ont conduit certains hommes politiques à confondre financement d'un parti et enrichissement personnel...

M. Pierre Mazeaud. Cela vous gêne que l'on vous rappelle ce que vous avez dit ?

M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. ... laissez la justice suivre son cours.

M. Arthur Dehaine. Laissez la commission travailler !

M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. Le mélange, l'amalgame auxquels certains se sont livrés à cette tribune sont indignes d'une démocratie. A ceux-là, je dis qu'ils sont des députés, pas des juges !

M. Pierre Mazeaud. Valence !

M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. Ils sont des représentants de la nation dans un pays démocratique, pas des procureurs !

M. Francis Delattre. Nos n'avons pas réclamé de têtes, nous !

M. Pierre Mazeaud. Il en a réclamé à Valence et nous sommes toujours là !

M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. Surtout, je leur demande d'observer autour d'eux de façon lucide, de lire la presse afin de voir quels sont ceux qui ont été mis en cause pour des affaires ne touchant pas uniquement à des questions de financement de partis ou de campagnes.

Donc, un peu de modestie, un peu moins d'arrogance ! Il faut cesser de se défausser sur les voisins de ses propres turpitudes. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Louis Debré. Nous souhaitons simplement que l'action de la justice aille à son terme !

M. Pierre Mazeaud. Quand on a parlé comme vous l'avez fait à Valence, on ne peut tenir de tels propos ici !

M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. Fort heureusement pour la moralité publique, l'immense majorité des hommes politiques, qu'ils soient de droite ou de gauche...

M. Arthur Dehaine. Cela existe encore, la gauche ?

M. Jean-Louis Debré. Il n'y a plus personne à gauche !

M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. ... n'a rien à craindre des foudres de la justice. Cependant, il est incontestable qu'il existe des exceptions et c'est évidemment sur elles que les phares de l'actualité se projettent. Quoi de plus normal dans un pays libre et démocratique ?

J'invite toutefois les orateurs qui s'exprimaient hier avec une vertueuse indignation - MM. Madelin, Clément, Péricard, Perben, dois-je ajouter M. Estrosi ? - ...

M. Francis Delattre. Il faut peut-être leur couper la tête !

M. Pierre Mazeaud. C'est incroyable !

M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. ... j'invite donc tous ces éminents pourfendeurs de turpitudes, ainsi que les journalistes qui reprennent - et c'est normal -, parfois avec insistance certaines listes, à recenser d'une façon moins sélective une réalité qui reste heureusement fort minoraire.

En effet, au vu des informations dont je dispose en tant que simple citoyen, comme vous tous car chacun peut se les procurer par la simple lecture des journaux, j'ai le sentiment et même la certitude, je vous le confesse, que ce recensement conduirait les plus véhéments à faire preuve de davantage de discrétion...

M. Pierre Mazeaud. Pas de menaces !

M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. ... car la balance ne penche pas dans le sens de leurs affirmations. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mazeaud. Il faudrait montrer une fiche, comme le Premier ministre !

M. Jean-Louis Debré. Pour une fois, il se confesse. Il veut l'absolution !

M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. Mais foin de comptabilité en partie double ! Plutôt que de se renvoyer, en un ping-pong douteux, des balles plus ou moins explosives, ne vaut-il pas mieux une fois pour toutes doter nos institutions des moyens de mettre fin aux abus de certains et de créer la transparence pour tous ?

M. Pierre Mazeaud. La loi de 1990 le permet, vous le savez bien !

M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. Le Gouvernement n'a pas d'autre objectif, et je souhaite que l'Assemblée nationale s'y associe pleinement.

M. Jean-Louis Debré. Vous êtes des spécialistes de l'amnistie !

M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. Mais revenons au sujet principal ...

M. Arthur Dehaine. On s'était égaré !

M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. ... à savoir le financement des partis politiques et des campagnes.

Depuis l'ouverture du débat devant votre assemblée, l'opinion des Français devrait être mieux éclairée, d'autant que la discussion n'est pas limitée à cet hémicycle ; elle se déroule aussi sur la place publique.

M. Pierre Mazeaud. Et à la télévision !

M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. M. Longuet qui était reçu hier sur France 2 a reconnu avec beaucoup d'honnêteté que « jusqu'en 1990, les partis vivaient dans la clandestinité », qu'un tiers du financement de son parti provenait des entreprises, que la méthode utilisée était « la débrouille » - le mot est de lui - ...

M. Jean-Claude Lefort. Il parlait pour lui !

M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. ... que des « entreprises payaient les campagnes d'affichage » et que finalement « nous nous sommes débrouillés dans l'illégalité et la clandestinité ».

M. Francis Delattre. Avant 1990 ! Depuis il y a eu la loi Rocard. Appliquez-la !

M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. Sa position est tout à fait honnête et il fallait le souligner.

Les trésoriers du RPR, M. Boyon, et de l'UDF, M. de la Loyère, ont confirmé, ce matin, sur une radio, le rôle des entreprises dans le financement de la vie politique.

Mieux encore, ce matin, le deuxième personnage de l'Etat, M. Monory, président du Sénat...

M. Arthur Dehaine. Le troisième !

M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. ... a déclaré qu'il se méfiait « toujours lorsque les entreprises donnaient de l'argent » car « ce n'est jamais complètement gratuit pour l'homme politique ». Il a même ajouté : « Moins l'homme politique aura de contact avec l'argent des entreprises, plus il aura de liberté. »

C'est bien de cela qu'il s'agit, ainsi que l'a rappelé, lui aussi, ce matin sur une radio M. Barre.

M. Francis Delattre. Et la campagne Quilès à Paris ?

M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. Tout cela étant dit, le Gouvernement a écouté, mesdames, messieurs les députés, vos propos avec beaucoup d'attention, du moins ceux qui restaient raisonnables.

M. Francis Delattre. « Quilès-tendresse », était-ce gratuit ?

M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. Nous allons maintenant entamer la discussion des articles avec un esprit d'ouverture, pour autant que les propositions ne relèvent pas de la démagogie, toujours mauvaise conseillère, ou qu'il ne s'agisse pas d'amendements qui rétrécissent l'ambition de ce texte.

J'espère que nous allons désormais participer à une discussion constructive sur un texte qui, par ses perspectives, nécessite plus que d'autres un climat serein. Ses objectifs seront ainsi satisfaits et nous aurons travaillé ensemble à améliorer la démocratie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Pierre Mazeaud. Cinq ministres et un Premier ministre ! Cela prend du temps ! Quand allons-nous finir ? Mardi ?

M. René Dosière. Nous avons tout notre temps, monsieur Mazeaud !

M. Pierre Mazeaud. Monsieur Dosière, comptez sur moi !

M. René Dosière. Nous n'en doutons pas !

M. Michel Vauzelle, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur Mazeaud, je sais que vous étiez de ceux qui se plaignaient que je ne sois pas encore intervenu dans ce débat. Je vous remercie donc de votre excellent accueil !

M. Pierre Mazeaud. Je pensais que vous interviendriez lors de la discussion des articles qui demande un débat intellectuel rapide.

M. Jean-Louis Debré. Il sera la voix de son maître !

M. le garde des sceaux. Certains orateurs ont émis de vives critiques à l'encontre de la création d'un service interministériel de lutte contre la corruption rattaché au ministère de la justice. Tel a été le cas, si j'ai bien compris, de MM. Pascal Clément, Jean-Louis Debré, Michel Péricard, Christian Estrosi.

M. Pierre Mazeaud. Ils ont été remarquables !

M. le garde des sceaux. Certes ! Cela a encore été le cas de M. Jean-Claude Lefort, pour le groupe communiste, lequel a présenté une analyse plus nuancée puisqu'il a reconnu la nécessité d'un tel service, se bornant à critiquer le dispositif proposé.

Sur le fond, M. Yves Durand, rapporteur de la commission des lois, a déjà apporté les éléments d'information nécessaires, montrant bien qu'il s'agissait d'améliorer la prévention de la corruption et d'apporter une aide à la justice. La commission des lois a d'ailleurs adopté, en la matière, des amendements extrêmement utiles. Néanmoins, je veux vous apporter des précisions sur le dispositif proposé et essayer de vous démontrer qu'il respecte parfaitement les libertés publiques fondamentales, contrairement à ce que certains ont soutenu.

La première mission du service interministériel chargé de la prévention de la corruption qui sera placé auprès du ministre de la justice consistera à répondre aux demandes d'avis que pourront lui adresser des responsables de l'Etat et des élus ayant des prérogatives de puissance publique. La

liste des autorités pouvant saisir le service sera fixée par décret en conseil d'Etat. L'objectif est donc clair : mieux prévenir les faits de corruption.

La seconde mission du service sera de fournir des audits techniques aux parquets et aux juridictions saisis d'affaires financières qui en feraient la demande, leur apportant ainsi un soutien logistique qui leur permettra d'accélérer la conduite des procédures. Le Gouvernement ne fait ainsi que mettre en œuvre l'une des recommandations de la commission de prévention de la corruption présidée par M. Bouchery dont le rapport a été très largement apprécié.

Ce rapport préconise en effet la création d'un service central rattaché au ministère de la justice. Selon la commission Bouchery, ce service devrait avoir pour mission la collecte de renseignements sur les faits de corruption, la coordination avec les autres services chargés d'enquêter sur ce type de délinquance, la mise en œuvre d'audits juridiques, financiers et comptables dans les affaires de délinquance économique et financière. La commission Bouchery a par ailleurs estimé que ce service devrait, pour ces missions, disposer d'un droit de communication et d'audition. Elle n'y a vu aucune atteinte aux libertés publiques.

Toujours selon la commission, ce service devrait être dirigé par un magistrat de l'ordre judiciaire et être composé de magistrats et d'agents publics spécialisés. Enfin, on peut remarquer que la commission souligne que ce service devrait être un service d'aide à l'action publique. Je reviendrai sur ce point.

M. Francis Delattre. Il suffit de le rattacher au parquet !

M. Pierre Mazeaud. Eh oui !

M. le garde des sceaux. Le Gouvernement a repris à son compte l'essentiel de ces propositions en insistant, en outre, sur le rôle préventif du service de lutte contre la corruption. Je souhaite vous faire partager deux convictions et je suis sûr que j'y parviendrai.

M. Pierre Mazeaud. Cela va être difficile, très difficile !

M. le garde des sceaux. Non, monsieur Mazeaud : je sais que vous êtes ouvert à de telles idées dès lors qu'il s'agit d'être intelligent. *(Sourires.)*

M. Pierre Mazeaud. On peut interpréter cela de différentes manières.

M. le garde des sceaux. D'abord, la création de ce service répond à une nécessité. Ensuite, ce service respecte tant les principes fondamentaux de notre organisation judiciaire que les libertés publiques.

Pour ce qui est d'abord de la nécessité d'un tel service, on peut constater d'emblée que de nombreuses incriminations permettent d'ores et déjà de sanctionner les trafics financiers illicites, en particulier les diverses formes de corruption. L'adoption successive de nouvelles incriminations ne constitue cependant pas une réponse suffisante. Un dispositif, aussi complet soit-il, peut rester lettre morte si les structures existantes ne permettent pas de le mettre en œuvre. En matière judiciaire, la loi du 6 août 1975 n'a pas fait d'autre constat, puisqu'elle a créé des juridictions spécialisées.

On constate, depuis plusieurs années - on peut d'ailleurs le regretter -, une véritable segmentation de l'action publique qui résulte sans aucun doute de la complexité croissante des réglementations que les parquets sont conduits à appliquer. L'informatique juridique de la chancellerie ne dénombre pas moins de 40 000 infractions. On ne peut donc plus parler d'une action publique, mais d'actions publiques spécialisées.

Ainsi, dans des domaines très spécialisés - urbanisme, secteur associatif -, des associations en nombre toujours plus grand souhaitent pouvoir mettre en œuvre elles-mêmes l'action publique au motif que les parquets n'agiraient pas avec suffisamment de diligence. A propos de ces associations, des universitaires ont même pu employer le terme, ce qui est un comble, de « ministère public spécialisé ». Or, malgré cet état de fait préoccupant, dans lequel certains voient un démembrement de l'action publique, chaque magistrat a toujours vocation à juger l'intégralité des contentieux qui lui sont soumis, aussi spécialisés soient-ils.

Je ne m'explique pas autrement les raisons pour lesquelles un service placé sous l'autorité du ministre des finances a été créé par la loi du 12 juillet 1990 relative à la participation des organismes financiers contre le blanchiment des capitaux provenant du trafic de stupéfiants. La même logique a sans

doute présidé à la création d'une mission interministérielle d'enquête sur les marchés - loi du 3 janvier 1991 - ainsi qu'à la création d'une mission de liaison interministérielle pour la lutte contre le travail clandestin, placée auprès du ministère du travail.

La loi a donné à ces services des missions très spécifiques. TRACFIN reçoit les déclarations des établissements financiers sur des sommes douteuses et recueille tout renseignement propre à en établir l'origine. La mission d'enquête sur les marchés a notamment pour objectif de constater l'infraction de délit de favoritisme. La mission de liaison contre le travail clandestin coordonne les actions menées en la matière.

Le service chargé de la prévention de la corruption procède de la même logique. Il présente surtout la caractéristique d'être au service des parquets et des juges d'instruction, sans disposer, bien entendu, du pouvoir de constater les infractions pénales, ce qui serait exorbitant du droit commun.

Le champ d'action de ce service concerne, comme vous le savez, des agissements particulièrement difficiles à établir en raison de leur caractère diffus voire occulte. Or je crois qu'en cette matière, si l'autorité judiciaire éprouve parfois des difficultés à juger ces faits, c'est précisément parce qu'elle n'est pas en possession de tous les éléments qui lui permettraient d'aborder ou d'analyser le contexte dans lequel ils ont été commis.

C'est pourquoi, avant même qu'une enquête de police judiciaire ne soit ouverte, voire avant même qu'une infraction à la loi pénale ne soit commise, le service, qu'il vous est proposé de créer, sera en mesure d'apporter, suivant les cas, les éléments de prévention, de détection et d'analyse des faits de corruption. Dans des matières certes très différentes, c'est la même mission qui a été impartie à TRACFIN et à la mission interministérielle des marchés. On a bien considéré à cette occasion qu'il y avait nécessité d'aider à la mise en œuvre de l'action publique. Je ne vois pas pourquoi cette logique ne se retrouverait pas ici. Les réseaux de fraude nécessitent des recherches menées préalablement à l'engagement de toute poursuite. Tout le monde est d'accord sur ce point. Pour autant - et j'y insiste particulièrement - il ne saurait être question en cette matière d'instituer dans notre pays une délation organisée à grande échelle. Aussi est-il expressément prévu que seules certaines autorités, dont la liste aura été établie en Conseil d'Etat, pourront saisir le service.

Je veux en outre insister sur le fait que ce service respectera les principes fondamentaux de notre organisation judiciaire et les libertés publiques. L'examen du texte qui vous est soumis devrait par avance désarmer, si c'est possible, certaines critiques. Il n'a jamais été question de créer un service qui fasse écran, un service qui retienne l'information, un service qui concurrence la police judiciaire ou l'activité des magistrats, un service qui apprécie l'opportunité des poursuites. J'ai personnellement veillé à ce que le texte donne toutes garanties à ce sujet. Je précise donc, pour le définir négativement, que ce service n'a ni pouvoir de constatation, ni pouvoir d'appréciation des poursuites, ni pouvoir de sanction, toutes missions bien évidemment imparties à l'autorité judiciaire.

Vous noterez aussi qu'il est bien entendu dessaisi lorsque la police judiciaire enquête.

M. Jean-Louis Debré. C'est la moindre des choses !

M. le garde des sceaux. C'est évidemment la moindre des choses, mais il est très important de le préciser.

Ainsi, les missions qui sont confiées à ce service relèvent de ce que l'on appelle traditionnellement des missions d'audit, de conseil ou d'aide à l'action publique, comme le souhaitait au demeurant la commission présidée par M. Bouchery.

Je crois donc que preuve est apportée que ce service est au-dessus de tout soupçon.

Il en est de même des moyens dont il disposera dans l'exercice de ses missions. D'une part, les éléments qu'il aura pu obtenir seront transmis à l'autorité judiciaire et ne vaudront qu'à titre de simples renseignements. D'autre part, la procédure de l'audition et de la communication est particulièrement légère : elle est sans formalisme, comme la procédure suivie devant la mission interministérielle des marchés. L'audition prévue par l'article 5 du projet de loi s'apparente aux auditions menées par des commissions d'enquête et non pas du tout à un interrogatoire.

Je tiens à insister tout particulièrement sur un dernier point.

Contrairement à de nombreux textes qui ont conféré des pouvoirs d'investigation à des administrations ou à des autorités administratives, - je pense aux agents de la COB, à ceux de la mission interministérielle d'enquête sur les marchés, aux fonctionnaires du ministère des postes et des télécommunications ; la liste n'est pas exhaustive -, les membres de ce service ne disposeront d'aucun droit d'accès, d'aucun moyen de coercition et ils ne pourront procéder ni à des perquisitions ni à des saisies.

L'ensemble de ces principes garantissent les libertés individuelles et les dispositions proposées sont plus protectrices que celles résultant de bien des textes votés récemment par le Parlement, comme je crois vous l'avoir démontré à l'instant. Prétendre le contraire, relèverait d'un véritable procès d'intention qui malheureusement paraît devoir s'engager dès que le ministère de la justice présente la moindre mesure destinée à en renforcer l'efficacité. Or ce procès d'intention me paraît bien malvenu en un moment où, face au développement des techniques employées par les organismes internationaux du grand banditisme, du trafic de drogue, du blanchiment de l'argent, il faut au contraire que nous veillions, mesdames, messieurs les députés, à renforcer les moyens techniques qui permettront à la justice d'être techniquement à la hauteur de sa tâche. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Rappel au règlement

M. Pierre Mazeaud. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Pierre Mazeaud, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Mazeaud. Monsieur le président, je profite de la présence de MM. les ministres et de celle de M. le président de la commission des lois...

M. René Dosière. Il est toujours là !

M. Pierre Mazeaud. ... pour faire ce rappel au règlement, en vous priant de m'excuser de répéter ce que j'ai déjà eu l'occasion d'exposer à deux reprises depuis le début de l'examen de ce texte.

Au cours de nos travaux en commission, le président de la commission des lois nous avait assurés qu'il demanderait l'avis du Conseil d'Etat, comme il lui est arrivé de le faire à plusieurs reprises, afin d'éclairer les parlementaires, notamment les députés que nous sommes, sur un texte juridiquement difficile.

Il s'y était engagé. Or je constate qu'il n'a rien fait. Il a, certes, répondu oralement à nos sollicitations, mais il n'a pas transmis cette requête au Conseil d'Etat.

Je souhaite, monsieur le président, que vous usiez de votre autorité afin que, pour éclairer nos travaux, nous disposions de cet avis. On croit savoir ici et là que le Conseil d'Etat a émis quelques réserves dont certaines auraient été retenues par le Gouvernement, qui n'y est cependant pas obligé, dans la mesure où telle ou telle disposition aurait aggravé - et je pense que cela vous intéressera particulièrement, monsieur Gouzes - le caractère contraire à la Constitution.

Voilà la raison pour laquelle j'insiste à nouveau, regrettant que M. le président de la commission des lois ait cru devoir nous répondre aussi rapidement, mais je rappelle que la commission avait, à l'unanimité, retenu cette demande.

M. le président. Monsieur Mazeaud, je me souviens en effet vous avoir entendu, au moins deux fois, poser cette question. Peut-être n'avez-vous pas compris la réponse de M. Gouzes, puisque vous souhaitez qu'il la recommence. Peut-être en savez-vous plus que lui ; dès lors vous pourriez l'informer sur ce point.

M. Gouzes me semble prêt à renouveler son exercice pédagogique.

La parole est donc à M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Gérard Gouzes, président de la commission des lois. M. Mazeaud a ses marottes.

M. Francis Delettre. Il a raison !

M. Gérard Gouzes, président de la commission des lois. M. Mazeaud demande, la commission dit qu'il a raison et le président de la commission l'approuve.

Cependant, le Conseil d'Etat étant le conseil non pas de la commission des lois...

M. Pierre Mazeaud. Vous vous êtes engagé !

M. Gérard Gouzes, président de la commission des lois. ... mais du Gouvernement, c'est donc non pas au président de la commission des lois que M. Mazeaud doit poser sa question...

M. Pierre Mazeaud. Pourquoi le président de la commission des lois a-t-il répondu ?

M. Gérard Gouzes, président de la commission des lois. ... mais au Gouvernement.

Le Gouvernement est libre, me semble-t-il, de faire ce qu'il veut des conseils que lui donne le Conseil d'Etat.

M. Pierre Mazeaud. Vous avez plus de pouvoir que nous !

M. Gérard Gouzes, président de la commission des lois. En ce qui me concerne, je me suis fait tout simplement votre porte-parole, monsieur Mazeaud, auprès du Gouvernement.

M. Jacques Toubon. Que dit le Gouvernement ?

M. Pierre Mazeaud. Le président de la commission des lois n'a pas beaucoup d'influence !

M. Gérard Gouzes, président de la commission des lois. Vous, monsieur Mazeaud, vous avez beaucoup de ténacité !

M. Francis Delettre. Cela compense !

M. le président. Monsieur Mazeaud, M. le président Gouzes vous a répondu avec honnêteté.

Le président du Conseil d'Etat est présent, mais je ne sais pas s'il souhaite vous répondre.

M. Francis Delettre. Il devrait, au nom de la transparence !

M. Pierre Mazeaud. Le président suppléant ! Le président est le Premier ministre !

M. le garde des sceaux. C'est pourquoi je ne me sentais pas concerné ! *(Sourires.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales.

M. Jacques Toubon. Le Gouvernement a parlé toute la journée d'hier, et encore aujourd'hui ? Ce n'est plus un débat, c'est le conseil des ministres !

M. Pierre Mazeaud. Où sont les autres ministres ?

M. Jacques Toubon. Plus le texte est mauvais, plus on en parle !

M. Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat aux collectivités locales. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je souhaite, à l'issue de la discussion générale, apporter quelques réponses à celles et ceux d'entre vous qui sont intervenus au sujet des dispositions du titre IV qui concerne les collectivités locales.

Qu'il me soit tout d'abord permis de dire à M. Hyst et à M. Madelin que ce texte ne vise absolument pas à jeter une quelconque suspicion sur les élus. Nous savons tous que les 550 000 élus que compte notre pays remplissent leur mandat avec beaucoup d'abnégation, beaucoup de dévouement et, dans leur immense majorité, ils le font avec une très grande probité qu'il n'y a pas lieu de mettre en doute.

Ce texte vise à réformer un certain nombre de systèmes qui ont été mis à jour par la commission Bouchery, mais il ne vise en aucun cas les personnes, les acteurs en tant que tels.

Rien se serait plus injustifié que d'assimiler décentralisation et corruption, tout simplement parce que la décentralisation, si elle comporte certes quelques risques, est aussi source d'économies car prendre les décisions au plus près du terrain est le plus souvent gage d'efficacité et cela évite les surcharges administratives coûteuses et paralysantes. Le présent projet de loi n'est donc en aucun cas, comme cela a été dit, un projet contre les élus, ni contre la décentralisation. Au contraire - et je tiens vraiment à faire cette mise au point avec force - ce projet de loi tire toutes les conséquences de

la décentralisation en accroissant les conditions de transparence, de clarté, de pleine responsabilité dans lesquelles chacun des acteurs est appelé à mettre en œuvre la décentralisation telle qu'elle a été adoptée et telle qu'elle est mise en œuvre depuis dix ans dans notre pays.

M. Jacques Toubon. M. Sapin n'a pas encore parlé et à partir du 15 octobre il nous dira qu'il ne peut plus s'occuper de la corruption parce qu'il doit présenter le budget !

M. François d'Aubert. Joxe pourrait nous parler des ventes d'armes !

M. Jacques Toubon. Et Durieux des contrats de commerce extérieur !

M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales. Monsieur le président, il m'est très difficile de poursuivre.

M. le président. Chers collègues, veuillez laisser le secrétaire d'Etat aux collectivités locales s'exprimer !

M. Jacques Toubon. Mais c'est un conseil interministériel !

M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales. Merci, monsieur le président.

Les articles 51 et 52 sont relatifs à l'information des élus sur les contenus des lettres d'observation du préfet et des avis de la chambre régionale des comptes.

La transparence des procédures, c'est également celle du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire.

Le contrôle de légalité des délibérations des organes délibérants des collectivités est aussi l'occasion d'un débat entre le préfet et la collectivité. Ce débat juridique qui a trait à l'interprétation de telle ou telle disposition législative ou réglementaire ou de tel ou tel aspect de la jurisprudence appliquée aux délibérations est là pour éclairer, en dehors de toute discussion d'opportunité, l'assemblée délibérante sur la portée de ses décisions et non pour la sanctionner. Il doit permettre éventuellement d'éviter le recours au juge administratif.

Je vous rappelle, mesdames, messieurs les députés, que durant l'année 1990 les collectivités ont transmis aux préfets 5 500 000 actes et que, sur l'ensemble de ces actes, 143 000, soit 26 p. 1000, ont fait l'objet de lettres d'observation ou d'échanges téléphoniques. Les explications apportées de part et d'autre à la suite de ces observations ont permis de limiter le nombre de recours à 1 535, soit 0,28 p. 1000 des actes reçus et à un peu plus de 1 p. 1000 des actes ayant suscité des observations du représentant de l'Etat.

M. René Dosière. Ce n'est pas significatif !

M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales. Les mesures qui sont contenues dans ce projet consistent à permettre au préfet de demander la lecture de ces observations aux organes délibérant, sur leurs délibérations et sur elles seules. Elles permettront de poursuivre en leur sein le débat entamé entre l'exécutif et le préfet.

Sur l'article 58, je tiens à répondre aux remarques de M. Dosière et de M. Perben.

Moderniser le contrôle, c'est aussi le rendre visible dans des cas particulièrement évidents aux yeux des citoyens. C'est le sens des mesures, qui ont donné lieu à d'amples discussions et sur lesquelles je tiens à apporter quelques précisions, prévoyant que le déferé préfectoral assorti d'un sursis à exécution suspendra le caractère exécutoire d'un acte dans trois domaines particuliers : l'urbanisme, les marchés publics et les conventions de délégations de services. Elles sont essentielles pour permettre l'effectivité du droit du seul fait de la nature même des actes visés.

Vous savez en effet, mesdames, messieurs les députés, qu'en matière d'urbanisme - et l'opinion publique est très sensibilisée à ces questions - un bâtiment dont l'autorisation est entachée d'illégalité se construit, hélas ! aussi rapidement qu'un autre bâtiment dont le permis de construire ne souffre d'aucun vice par rapport à la légalité.

M. René Dosière. Port Fréjus !

M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales. Les seuls et stricts délais du contrôle de légalité permettent déjà à la construction autorisée illégalement de prendre forme. Les délais de jugement des demandes de sursis à exécution, fixés à un mois par la loi du 6 février 1992, lui permettent d'évoluer plus encore. Dans certains cas, la construction est

achevée lorsque le juge se prononce en matière de sursis. Il déclare alors qu'il n'y a plus lieu à statuer, témoignage de son impuissance. Pouvons-nous continuer avec un tel système ? Dans ce cas, il y a mauvais exercice de ce qui est prévu par la loi dans notre pays...

M. Louis Pierna. Il faut donner au juge les moyens de se prononcer rapidement !

M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales. ... quant aux responsabilités qui sont celles des élus et quant aux responsabilités qui sont celles de l'Etat, qui ne sont pas contradictoires, mais que chacun doit pouvoir exercer dans de bonnes conditions. C'est l'objet des dispositions qui sont inscrites dans ce texte.

M. Jean-Jacques Hyest. Il n'y a pas assez de juges !

M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales. Pour ce qui est des articles 59 et 60, relatifs au rôle de l'inspection générale de l'administration, je vous rappelle, mesdames, messieurs les députés, que le rapport de M. Bouchery proposait l'instauration d'une inspection générale des collectivités locales.

M. René Dosière. Ce serait une bonne mesure !

M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales. Une telle solution paraît au Gouvernement éloignée des principes de la décentralisation, notamment du principe d'absence de tutelle d'une collectivité sur une autre.

M. Jean-Claude Lefort. C'est cela le problème !

M. Jean-Jacques Hyest. Vous faites pire encore !

M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales. Il n'y répond pas en y substituant la tutelle, voire l'ingérence, du préfet. Le Gouvernement propose plus simplement que, lorsque le préfet envisage de mettre en jeu le contrôle de légalité ou le contrôle budgétaire, il puisse se trouver épaulé par l'inspection générale de l'administration. Il s'agit de permettre au préfet d'exercer sa responsabilité de contrôle de légalité, qui n'a été contestée par personne ; mais, dans bien des cas, il ne dispose pas des moyens de l'exercer dans les meilleures conditions.

M. Jean-Claude Lefort. Changez vos préfets !

M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales. Par conséquent, le fait qu'il puisse faire appel à un organisme à caractère public, l'inspection générale de l'administration, lui donnera le moyen d'exercer sa responsabilité dans de bonnes conditions.

Enfin, j'en viens à trois séries de dispositions qui ont suscité parmi vous, pour l'essentiel, un large accord.

Il s'agit d'abord des dispositions relatives à la possibilité donnée aux collectivités de gérer leurs services publics administratifs selon les formes actuellement disponibles pour les régies des services industriels et commerciaux.

Il s'agit là d'une innovation très importante de ce texte, qui facilitera la gestion de ces services en mettant à la disposition des collectivités des modes de gestion éprouvés dont elles ont une parfaite connaissance permettant une individualisation claire des services et des responsabilités, sans recourir à la gestion directe, d'une part, ou à la forme associative, d'autre part.

En effet, vous le savez, mesdames, messieurs les députés, la gestion directe ne permet pas une gestion autonome du service qui, dans certains cas, peut se révéler nécessaire, et la forme associative, dont malgré certains exemples malheureux le Gouvernement ne se défie pas - nous reconnaissons les bienfaits d'utilité de l'association -, est le plus souvent inadaptée à la gestion de services importants de nos collectivités.

Il y a là un problème que connaissent tous les maires, tous les présidents de conseils généraux et régionaux. Il était donc très important de créer la forme juridique qui permettra cette gestion sous forme de régies, de services à caractère administratif.

Une autre mesure a été discutée mais n'a pas suscité d'opposition, ni de critiques ; il s'agit de celle qui donne davantage de pouvoirs aux exécutifs locaux, aux assemblées délibérantes, que ce soit les conseils municipaux, les conseils généraux ou les conseils régionaux, par rapport aux sociétés d'économie mixte.

En effet, la collectivité publique qui détient une part du capital de la société d'économie mixte n'a pas toujours une vision très exhaustive de la situation de ladite société d'économie mixte. Certaines constructions juridiques et financières sont devenues opaques. Il n'est pas sain - et cela ne correspond pas à l'idée que le Gouvernement se fait de la responsabilité des élus - que les assemblées délibérantes et quelquefois l'exécutif lui-même découvrent *a posteriori* l'étendue des engagements de la collectivité qu'ils représentent et administrent.

Il me paraît donc pleinement justifié que, comme le propose le projet de loi, toute prise de participation d'une société d'économie mixte dans une société commerciale fasse l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Enfin, une autre disposition n'a pas suscité non plus de critiques : l'extension de la compétence de la cour de discipline budgétaire et financière à certains actes des maires et des présidents des conseils généraux ou régionaux. Comme vous le savez, il est proposé que cette procédure ne soit possible que dans deux cas bien définis : lorsque l'exécutif local n'a pas exécuté une décision de justice et lorsqu'il a réquisitionné le comptable et que l'effet de cette réquisition a été une illégalité claire et manifeste. Il est clair que, dans ces deux cas, et dans ces deux cas seulement, le recours à la compétence de la cour de discipline budgétaire et financière apparaît fondé.

En conclusion, et après avoir examiné les observations que vous avez présentées, je crois pouvoir dire, car c'est la réalité, qu'aucune de ces dispositions n'enlève une prérogative aux acteurs de la décentralisation. Il s'agit dans tous les cas de donner plus d'informations, d'assurer une plus grande transparence et de permettre à chacun d'exercer sa responsabilité dans les meilleures conditions.

La décentralisation n'est pas la négation de l'Etat. C'est la négation d'un Etat omniprésent, ankylosé, qui, par conséquent, devenait inefficace. La logique de la décentralisation, c'est le plein exercice de sa responsabilité par chacun des acteurs : premièrement, les élus, qui prennent les décisions ; deuxièmement, les partenaires des collectivités locales, à l'intérieur des sociétés d'économie mixte, par exemple, ou des différentes procédures mettant en œuvre un partenariat entre des collectivités locales et des personnes morales ; troisièmement, les organismes qui prêtent aux collectivités locales et qui doivent pouvoir le faire dans les meilleures conditions de transparence, de clarté et d'information ; quatrièmement, le représentant de l'Etat à qui il revient désormais d'exercer son contrôle de légalité *a posteriori* dans les meilleures conditions.

Il s'agit de faire en sorte qu'une meilleure transparence, une plus grande clarté favorisent le bon exercice par chacun de sa responsabilité propre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Rappels au règlement

M. François d'Aubert. Je demande la parole pour un rappel au règlement, monsieur le président.

M. le président. Sur quel article est-il fondé ?

M. Jean-Louis Debré. Le même que d'habitude ! (*Sourires.*)

M. François d'Aubert. Sur l'article 56-1 relatif à la prise de parole du Gouvernement dans le débat.

M. le président. Vous avez la parole.

M. François d'Aubert. Constatant avec intérêt le nombre de ministres qui viennent s'expliquer sur ce projet de loi, je considère qu'il n'y en a pas encore assez compte tenu, apparemment, du nombre de ministres concernés.

M. Jean-Louis Debré. On n'a pas encore entendu le ministre de l'agriculture !

M. François d'Aubert. Pourrions-nous donc entendre également ce soir M. le ministre de la défense, M. Joxe, à propos des ventes d'armes, M. Durieux, ministre délégué au commerce extérieur, à propos des contrats à l'exportation, M. Debargé, ministre de la coopération, pour les contrats à l'exportation vers les pays d'Afrique et, enfin - mais ma liste n'est pas limitative - Mme Bredin pour les problèmes relatifs à diverses subventions à des circuits automobiles. (*Sourires.*)

Je pense que cette proposition sera accueillie avec faveur par le Gouvernement qui pourra ainsi s'exprimer dans sa variété à propos de ce projet de loi contre la corruption. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Vous considérez, monsieur d'Aubert, qu'il y a soit trop de ministres soit pas assez. Si c'est trop, je dois vous signaler que M. le ministre de l'économie et des finances a eu la délicatesse de souhaiter parler plus tard pour éviter justement que la liste ne soit trop longue. Qu'il lui soit rendu grâce au moins en ce qui le concerne !

M. le président. La parole est à M. Jacques Toubon.

M. Jacques Toubon. M. d'Aubert a formulé un certain nombre de souhaits parfaitement fondés. J'apprends, par ailleurs, que M. Baumet, ministre délégué au commerce et à l'artisanat, et Mme Lienemann, ministre délégué au logement, doivent intervenir. Vous devriez alerter la conférence des présidents, monsieur le président : il est tout à fait clair que le Gouvernement a décidé de faire durer le débat pour qu'il ne se termine pas avant le commencement de la discussion du budget, afin de ne pas sombrer dans le ridicule d'avoir présenté ce projet.

M. François d'Aubert. Il n'y a que les ministres sans portefeuille qui ne vont pas venir ! (*Rires sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre-André Wiltzer.

M. Pierre-André Wiltzer. Monsieur le président, au nom du groupe UDF, je demande une suspension de séance d'une demi-heure, pour une importante réunion de groupe.

M. le président. Auparavant, je donne la parole à M. le président de la commission des lois.

M. Gérard Gouzes, président de la commission des lois. Je note que, pour raccourcir le débat, on multiplie les interventions et on demande à entendre d'autres ministres ! Et je vous fais remarquer qu'en commission nous n'avons pas eu le plaisir d'examiner des amendements...

M. Francis Delattre. Si ! Si !

M. Gérard Gouzes, président de la commission des lois. ... sur les trafics d'armes, sur je ne sais quel circuit automobile ou je ne sais quoi encore !

M. Jean-Louis Debré. Le règlement est respecté. Rien n'oblige à déposer les amendements en commission !

M. Jacques Toubon. La commission vote blanc en commission et noir en séance ! Alors, à quoi ça sert ?

M. Gérard Gouzes, président de la commission des lois. A la commission, nous n'en avons pas débattu. Je tenais à ce que l'Assemblée le sache.

M. le président. Je vois que l'Assemblée a envie de gagner du temps !

M. Pierre Mazeaud. Je demande la parole pour un rappel au règlement, monsieur le président.

M. le président. Monsieur Mazeaud, fondez-moi ce rappel au règlement !

M. Pierre Mazeaud. C'est un rappel au règlement pour rappeler à M. le président de la commission des lois qu'il ignore totalement son règlement.

M. Jacques Toubon. Qui est le nôtre !

M. Pierre Mazeaud. Le règlement prévoit que nous avons la possibilité de déposer des amendements en séance jusqu'à la fin de la discussion générale.

M. René Dosière. C'est mieux quand ils sont examinés en commission !

M. Pierre Mazeaud. On nous reproche de ne pas avoir déposé un certain nombre d'amendements en commission, lois alors que nous avons respecté le règlement en les déposant avant la fin de la discussion générale. C'est notre droit de parlementaires !

Je ne comprends pas que la commission des lois garde un tel président qui ignore toutes les dispositions le concernant ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Je vois que le ton monte ! Mes chers collègues, restons calmes.

M. Wiltzer m'a demandé une suspension de séance au nom du groupe UDF. Insistez-vous pour qu'elle dure une demi-heure, monsieur le président du groupe ?

M. Charles Millon. Je propose que la séance reprenne à six heures et demie.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures dix, est reprise à dix-huit heures quarante.)

M. le président. La séance est reprise.

Motion de renvoi en commission

M. le président. J'ai reçu de M. Jacques Barrot et des membres du groupe de l'Union du centre une motion de renvoi en commission, déposée en vertu de l'article 91, alinéa 6, du règlement.

La parole est à M. Jean-Jacques Hyest.

M. Jean-Jacques Hyest. Monsieur le président, je ne défendrai pas cette motion de renvoi en commission pour retarder le débat. Je reconnaitrai cependant que l'on aurait pu un peu accélérer les choses et le fait que les ministres soient venus s'expliquer aujourd'hui sur un certain nombre de dispositions montre bien dans quelles conditions le travail a été fait. J'ai été particulièrement sensible à l'intervention précise de M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales, mais j'aurais préféré qu'il nous donne ses explications avant que nous ne délibérions en commission des lois, conformément à la tradition.

Il aurait été aussi très utile de vous entendre, monsieur le ministre de l'intérieur, monsieur le garde des sceaux, avant que la commission ne délibère. Quant à M. le ministre de l'économie et des finances, il nous réserve ses explications pour plus tard.

Vous avez inventé une nouvelle catégorie de lois, les « DDOT » ou « DDOC », selon que l'on est optimiste ou pessimiste : les « diverses dispositions de l'ordre de la transparence » ou les « diverses dispositions de l'ordre de la corruption ». Cela n'est pas très sérieux et traduit les difficultés que nous avons à délibérer du projet qui nous est soumis.

Je ne m'étendrai pas sur le titre I^{er}, qui ne mérite d'ailleurs pas que l'on s'y attarde compte tenu de son caractère : c'est lui qui donne l'ambiance générale du projet de loi. Mais pour tout ce qui concerne la publicité, il n'est pas de bonne politique de ne pas avoir entendu le président du Conseil de la concurrence, qui doit prochainement déposer un rapport. Il est d'usage à la commission des lois d'entendre les divers partenaires.

Tout comme vous, j'ai lu, moi qui, je l'avoue, ne suis pas un spécialiste des problèmes de publicité, des avis complètement contraires dans la presse. Et quand les salariés d'une entreprise me disent que nous allons faire perdre des centaines d'emplois, je ne passe pas mon chemin comme ça ! En tout cas, le rapport pour avis présenté hier par notre collègue Le Guen au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, ne m'a pas vraiment éclairé sur la nature du débat. Bien au contraire !

M. René Dosière. Vous ne cherchez pas à être éclairé !

M. Francis Delattre. M. Le Guen n'éclaire pas : il est mal parti !

M. Jean-Jacques Hyest. Nous n'avons pas l'habitude de travailler ainsi !

S'agissant des délégations de service public, nous n'avons toujours pas résolu, quoi qu'en dise le rapporteur, les problèmes réels que pose la comptabilité entre certaines réglementations ou législations européennes et le texte que nous avons élaboré.

Là non plus, il n'y avait pas urgence, à moins de vouloir à tout prix rédiger un texte. Je regrette que, sur des dispositions de cette importance, dont les conséquences économiques graves ne peuvent être appréciés à la légère, nous n'ayons pas eu tous les éléments d'information nécessaires.

M. Pierre-André Wiltzer. Très juste !

M. Jean-Jacques Hyest. Il aurait été très utile de commencer par entendre M. Bouchery.

Traditionnellement à la commission des lois, lorsqu'une commission – en l'occurrence la commission de prévention contre la corruption – est à l'origine d'un texte, on procède à l'audition de son président. L'audition de M. Bouchery aurait été, je le répète, très utile.

M. Francis Delattre. C'est vrai !

M. Jean-Jacques Hyest. M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales nous a affirmé tout à l'heure qu'il ne paraissait pas possible de prévoir une inspection générale des collectivités locales car c'était contraire à l'esprit de la décentralisation. De tous ces problèmes, nous aurions pu débattre sercinement, après avoir entendu les uns et les autres, d'abord le ministre et ensuite tous ceux qui sont concernés.

Je rappellerai qu'au sujet du texte relatif au financement des partis politiques et des campagnes électorales, nous avons procédé à de nombreuses auditions ...

M. Francis Delattre. Très juste !

M. Jean-Jacques Hyest. ... depuis celle des publicitaires jusqu'à celle des hauts fonctionnaires qui avaient eu à en connaître.

Une loi de 1990 a connu sa première application pour les élections cantonales et régionales. Apparemment, celle-ci n'a donné lieu ni à des critiques ni à de graves sanctions de la part de la commission nationale des comptes de campagne.

M. Francis Delattre. Tout s'est bien passé !

M. Jean-Jacques Hyest. J'aurais bien voulu entendre aussi le président de cette commission, ce qui aurait été fort utile pour l'information de la commission des lois et du Parlement.

M. Francis Delattre. Cela aurait été plus intéressant que d'entendre M. Sueur ! *(Sourires.)*

M. Jean-Jacques Hyest. Quant à l'urbanisme commercial, des problèmes se posent et il aurait été sans doute utile d'entendre à ce sujet le ministre concerné en commission, avant la séance publique. Bien sûr, il est tout à fait normal que les ministres concernés soient entendus en séance publique, mais ils auraient tous dû, s'agissant du texte qui nous est proposé, être aussi entendus par la commission des lois.

J'ai trouvé par ailleurs curieux que le projet de loi organique sur l'application de la loi anticorruption de la campagne présidentielle soit envoyé au Sénat. Comme si nous ne pouvions pas l'examiner à l'Assemblée en même temps que le texte dont nous sommes saisis aujourd'hui. Pourquoi réserver-on à ce projet de loi organique un traitement particulier ?

Il est prévu qu'un certain nombre d'élus locaux pourraient, dans des cas déterminés, être déferés à la Cour de discipline budgétaire et financière. Pourquoi n'a-t-on pas procédé préalablement à la réforme de cette cour puisqu'il paraissait urgent au Gouvernement de déposer un projet de loi allant en ce sens le 2 avril 1990 ? La commission des finances en avait été saisie et M. Richard en était le rapporteur. Mais ce texte, on ne l'a pas revu !

Tout cela n'est pas vraiment de bonne pratique.

M. le Premier ministre a dit l'autre jour qu'il respectait bien entendu le Parlement.

M. Francis Delattre. Tu parles !

M. Jean-Jacques Hyest. Tous les Premiers ministres ont tenu de tels propos, mais ils ne les ont pas souvent mis en application. Je crois que, cette fois-ci, nous sommes au fond...

M. Jean-Louis Debré. Du gouffre !

M. Jean-Jacques Hyest. ... En effet, on a obligé la commission des lois à siéger à marche forcée, sans entendre personne, pendant deux matinées et un vendredi soir jusqu'à une heure avancée de la nuit. Bien sûr, les membres de la commission s'adaptent à ce qui est imposé par le Gouvernement – ils étaient donc présents. Mais honnêtement, je ne pense pas que nous ayons fait du bon travail.

Nous allons faire une loi...

M. Jacques Berrot. Bâclée !

M. Jean-Jacques Hyst. ... oui, bâclée. Elle n'aura aucun effet et on sera obligé de la reprendre. Ce n'est pas vraiment respecter le Parlement que de lui imposer une telle discussion, d'autant plus que ce sont deux ou trois projets de loi qui auraient dû être déposés puisque les différents ministres concernés sont venus parler de leur « morceau » de texte l'un après l'autre.

M. Pierre Mazeaud. Et ce n'est pas fini !

M. Francis Delattre. On en attend d'autres !

M. Jean-Jacques Hyst. Il s'agit en réalité de textes de loi totalement différents, portant notamment sur la transparence financière, les concessions de service public ou le service interministériel - la seule chose qui soit interministérielle - de lutte contre la corruption.

Ce n'est pas sérieux ! Je considère que, malgré les efforts faits par les parlementaires, nous n'avons pas obtenu de réponses à un certain nombre de questions. Nous risquons de faire des bêtises !

M. Eric Raoult. Eh oui !

M. Jean-Jacques Hyst. Pire : nous risquons de créer dans un certain nombre de domaines économiques la panique. Ce n'est pas ce que je souhaite et c'est pourquoi je propose que la commission des lois réexamine le projet de loi.

M. Jacques Barrot. Très bien !

M. Jean-Jacques Hyst. Ce n'est pas du tout une affaire politicienne : en ce domaine, les choses sont suffisamment graves pour justifier le renvoi en commission. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Dans les explications de vote, la parole est à M. Pierre Mazeaud.

M. Pierre Mazeaud. Je m'associe totalement aux propos que vient de tenir notre collègue Jean-Jacques Hyst.

Le débat est bâclé, c'est vrai.

Alors que l'on a fait du *forcing* en commission des lois, dont on veut bien reconnaître d'habitude le sérieux des travaux, on entend en séance publique un certain nombre de ministres et, pour reprendre ce qu'a dit François d'Aubert, on en attend d'autres... (*Sourires.*)

J'ai présidé la commission d'enquête sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales, et je me souviens que le rapport de M. Le Garrec, présenté au nom de la commission tout entière, précisait que les dispositions de la loi de 1990 se jugeraient à leur application. On ne faisait là que reconnaître le grand principe qu'un texte de loi se juge à son application : il y a lieu de le modifier, de le corriger, de l'adapter dans la mesure où il ne correspond pas à ce que l'on attend de lui.

Mais alors même que le rapporteur de cette commission d'enquête souhaitait qu'on ne légifère que dans l'avenir, c'est-à-dire quelques années plus tard, vous pensez, messieurs les ministres, qu'il y a lieu de légiférer immédiatement. Je vous laisse le soin de nous faire connaître, un jour ou l'autre, les raisons profondes pour lesquelles vous proposez ce texte.

Monsieur le président, notre règlement ne nous permet plus la disjonction. Nous sommes saisis d'un projet de loi comportant quatre titres...

M. Francis Delattre. Qui n'ont rien à voir entre eux !

M. Pierre Mazeaud. Je veux bien reconnaître que les deux premiers peuvent faire l'objet d'une discussion immédiate car ils traitent de problèmes dont - pardonnez-moi l'expression - nous sommes férus puisqu'ils renvoient aux dispositions des lois de 1988, de 1990 et de 1991.

En revanche, en ce qui concerne les titres III et IV, notre collègue Hyst a souligné les difficultés d'approche des problèmes de publicité. A ce sujet, nous avons notre lot commun de connaissances mais, comme vous tous, mes chers collègues, nous lisons la presse pour connaître l'opinion des spécialistes.

Dans la mesure où nous ne pouvons pas disjoindre certaines des dispositions du projet de loi, ce que je regrette, je souhaite le renvoi en commission. Je précise que notre vote en faveur de ce renvoi vise aussi à montrer que la disjonction eût été nécessaire.

Autant les titres I^{er} et II, je le répète, peuvent justifier une discussion immédiate, autant les titres III et IV exigeraient un travail en commission sérieux, avec des auditions complètes. Qu'on me permette de rappeler que la commission des lois a été réunie treize fois pour l'examen des dispositions de 1990 alors que, pour celui du présent texte, elle ne l'a été que trois fois, et qu'aucun d'entre nous ne connaît à fond les problèmes qui relèvent des titres III et IV. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. René Dosière.

M. René Dosière. Monsieur le président, devant cet ensemble de motions de procédure que ce débat suscite, je voudrais donner acte à M. Hyst qu'il a défendu une vérifiable motion de renvoi en commission.

M. Pierre-André Wiltzer. Donc M. Hyst a raison !

M. René Dosière. Notre collègue a donc parfaitement respecté le règlement, ce qui n'a pas été le cas lors des déviations auxquelles nous avons pu assister hier et qui sont passées dans l'usage de notre assemblée.

M. Hyst a participé pleinement au travail de la commission des lois dans les conditions qu'il a évoquées...

M. Pierre-André Wiltzer. Alors, vous êtes d'accord avec lui !

M. Jean-Louis Debré et M. Eric Raoult. M. Hyst a donc raison !

M. René Dosière. Il est donc tout à fait habilité...

M. Francis Delattre. Merci pour lui !

M. René Dosière. ... pour estimer que les conditions dans lesquelles la commission des lois a travaillé étaient difficiles et que la procédure a été quelque peu rapide.

A-t-elle été pour autant bâclée ?

MM. Jean-Louis Debré, Eric Raoult, Loula de Broissia et Francis Delattre. Oui !

M. Louis de Broissia. Et volontairement !

M. René Dosière. Quant à moi, je ne le pense pas. Ma jeune expérience de parlementaire, l'ancien président de la commission des lois m'en donnera acte, et m'a montré que les membres de la commission des lois ont une certaine capacité, aidés en cela par des administrateurs particulièrement compétents, à travailler rapidement et dans des conditions difficiles.

M. Pierre Mazeaud. Nous n'avons pas la science infuse !

M. René Dosière. Ce n'est pas la première fois que cela se passe, et ce ne sera pas non plus, hélas ! la dernière...

M. Pierre Mazeaud. Ah bon ? Qu'est-ce que vous nous préparez encore ? (*Sourires.*)

M. René Dosière. Il faut en effet reconnaître que le rythme de nos travaux dépend de l'ordre du jour...

M. Jean-Louis Debré. Cela annonce un recours à l'article 49-3 !

M. René Dosière. ... et la Constitution prévoit que c'est le Gouvernement qui en est maître. Par conséquent, nous devons nous adapter à cette situation. Voilà pourquoi j'ai le sentiment que ce n'est pas la dernière fois que notre commission des lois travaille à un tel rythme.

Quoi qu'il en soit, son travail n'a pas été bâclé car nous avons pu prendre connaissance des conclusions des deux commissions saisies pour avis. Cela n'est pas toujours le cas : il arrive que les commissions pour avis siègent après la commission saisie au fond. Nous avons pu cette fois-ci bénéficier du travail important effectué dans chacune de ces commissions sur des thèmes - je pense en particulier au titre III - qui ne nous étaient pas familiers.

S'agissant du titre III, je ne rappellerai pas à M. Mazeaud que plusieurs membres de la commission des lois, dont lui-même, ont longuement travaillé au sein de la commission d'enquête sur le financement de la vie politique.

Nous étions donc dans un domaine que nous connaissons parfaitement et qui ne nécessitait pas un nouvel approfondissement.

M. Pierre Mazeaud. Et que dites-vous du titre IV ?

M. René Dosière. Par conséquent, même si le travail a été fait dans des conditions particulières auxquelles nous avons dû nous adapter, on ne peut pas dire qu'il ait été bâclé.

M. Jean-Louis Debré. Nous avons travaillé « à la hussarde » !

M. René Dosière. Tout à l'heure, j'ai été surpris d'apprendre que des amendements d'une grande portée avaient été déposés lors de la séance publique.

Je vous rassure tout de suite, monsieur Mazeaud, j'ajoute que cela est conforme à la lettre de notre règlement.

M. Pierre Mazeaud et M. Jean-Louis Debré. Tout à fait !

M. René Dosière. Mais l'esprit de notre règlement voudrait aussi que, s'agissant d'amendements importants, ils soient présentés à la commission pour qu'elle les examine d'un point de vue technique.

M. Pierre Mazeaud. La commission n'a consacré que trois séances au projet de loi ! Il faut renvoyer !

M. René Dosière. Ensuite, ces amendements seraient appelés en séance publique. Si les amendements dont je parle ont été déposés en séance publique - conformément à notre règlement, je le reconnais -, c'est que leurs auteurs ont pensé que leur discussion pouvait être plus profitable en séance publique qu'en commission.

J'ai plutôt le sentiment que les divergences qui peuvent subsister sur telle ou telle partie du texte pourront plus facilement être traitées dans le cadre d'une séance publique, donc politique, que dans celui d'une séance de commission, plus technique. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste s'oppose au renvoi en commission et souhaite que la discussion des articles puisse enfin s'engager. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Francis Delattre.

M. Francis Delattre. Monsieur le président, notre groupe soutient fermement la motion de renvoi en commission.

Je reprendrai les deux derniers arguments de l'orateur qui m'a précédé.

Le premier concernait le dépôt d'amendements importants, concernant des secteurs essentiels tels que ceux qu'a évoqués notre collègue d'Aubert - les ventes d'armes, la COFACE, les contrats à l'exportation, les « écuries » diverses vivant surtout de deniers publics, le problème des fonctionnaires en détachement précipité. Nous avons effectivement déposé une dizaine d'amendements qui touchent à des domaines où des dérèglements sont propices à la corruption.

Vous nous accusez d'avoir attendu pour les déposer en séance en pensant que ce serait plus « profitable ». Ce n'est pas vrai. Nous les avons déposés mardi 13 à dix-huit heures. La commission des lois s'est réunie ce matin, au titre de l'article 88. Elle pouvait donc les examiner ; à défaut, elle aurait pu s'en saisir au titre de l'article 91. Bref, ils pouvaient, monsieur Dosière, être examinés ce matin dans leur ensemble.

Nous aurions fait preuve de précipitation pour les déposer ? Mais des amendements aussi importants méritent tout de même qu'un groupe qui ne dispose pas des moyens que vous avez - avec le Gouvernement - ...

M. Jean Beaufills. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Francis Delattre. ... demande un peu de temps pour procéder à des consultations afin d'éviter de proposer ici, en séance publique, n'importe quoi ! Vous en serez bien d'accord ?

Donc, si la commission des lois ne s'en est pas saisie ce matin, c'est qu'elle n'a pas souhaité le faire.

Vous nous dites - deuxième argument - que les commissions se sont réunies. La commission de la production et des échanges, elle, a rejeté ce texte pratiquement d'entrée de jeu. Certes, la commission des lois a travaillé. Mais, il faut tout de même que l'Assemblée le sache, à une heure du matin, dans l'euphorie générale, nous en étions à sabrer des articles entiers relatifs au rôle de l'inspection générale du ministère de l'intérieur - n'est-ce pas, monsieur Sueur ? - qui serait

amenée à intervenir dans la gestion des collectivités locales, relatifs ainsi que d'autres articles à un certain nombre d'errements de ce type, le tout sans vraiment en connaître tous les aboutissements.

M. René Dosière. Non : en pleine connaissance de cause !

M. Francis Delattre. Mais reconnaissez qu'à une heure pareille, nos décisions manquaient pour le moins d'un peu de recul !

Pour conclure, je dirai, monsieur le rapporteur, que les parlementaires doivent certes savoir s'adapter aux conditions de travail qui sont les leurs, mais aussi se faire respecter !

M. Louis de Broissia. Je demande la parole pour un rappel au règlement !

M. le président. Je mets aux voix la motion de renvoi en commission présentée par M. Jacques Barrot et les membres du groupe de l'Union du centre.

Je suis saisi par le groupe de l'Union du centre et le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	564
Nombre de suffrages exprimés	564
Majorité absolue	283
Pour l'adoption	263
Contre	301

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

La motion de renvoi en commission étant rejetée, le passage à la discussion des articles du projet de loi dans le texte du Gouvernement est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

Rappel au règlement

M. Louis de Broissia. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Louis de Broissia, pour un rappel au règlement.

M. Louis de Broissia. Je ne ferai pas, monsieur le président, un rappel au règlement sur le rappel au règlement que j'avais demandé, mais en vain, avant le scrutin. Ce n'est pas grave.

M. le président. Sur quel article vous fondez-vous, monsieur de Broissia ?

M. Louis de Broissia. L'article 58, monsieur le président.

M. le président. Parfait.

M. Louis de Broissia. En effet, mon intervention porte sur l'organisation de nos travaux. J'ai été surpris d'entendre notre collègue M. Dosière prétendre que le travail n'a pas été bâclé. Il en juge sans doute à l'aune de ce qui s'est passé dans la commission à laquelle il appartient, ou à la manière dont lui-même a travaillé, et je ne doute pas qu'il l'a fait avec sérieux.

Mais, et je me permets de le rappeler à l'Assemblée, trois commissions ont été saisies : la commission des lois, dont nous pouvons saluer le travail constant et sérieux.

M. Gérard Gouzes, président de la commission des lois. Oui !

M. Louis de Broissia. Je n'en dirai pas autant du rapporteur, cette nuit !

M. Yves Durand, rapporteur. Si c'est cette nuit seulement !... (*Sourires.*)

M. Louis de Broissia. Mais j'en reviens à mon propos. Deux autres commissions ont été saisies pour avis : celle de la production - je vois son rapporteur - et la commission des affaires culturelles, à laquelle j'appartiens et qui, dans ce texte fourre-tout, devait examiner un chapitre essentiel, relatif à l'organisation de la presse et de la publicité en France. Et bien, sur ce dossier, elle a travaillé pendant une heure trente ! Quelles que soient nos opinions politiques, nous sommes tous conscients que cette question devait être discutée. Nous l'avons dit, écrit, répété au ministre, M. Sapin. Nous savons fort bien, en particulier, que s'applique le principe de la navette entre les commissions. Ce principe n'a pas été respecté.

Pourtant ce sont là des sujets sur lesquels la commission des affaires culturelles est compétente et fait un travail sérieux. De plus la commission d'enquête n'a pas fini d'entendre les acteurs de l'audiovisuel et de la presse en France, et elle n'a pas eu le rapport du conseil de la concurrence.

Nous avons donc le sentiment que le travail concernant les dispositions relatives aux prestations de publicité, a été, n'en déplaise à M. Dosière, un travail bâclé. Je prends un exemple précis, l'article 15, qui est au cœur du texte et à propos duquel il s'agit de savoir s'il convient ou non de rétablir la commission d'agence. Sur ce point, le travail de la commission se résume au dépôt, par M. Wolff, d'un amendement de dernière minute. J'ai été le seul à l'adopter. La commission a jugé qu'il fallait y réfléchir. Quand ?

M. Raymond Douyère. Ce n'est pas un rappel au règlement, ça !

M. Louis de Broissia. Je déplore donc que, faute de temps, les articles 13, 14, 15, 16, 17 et 18 du projet n'aient pu faire l'objet d'un examen approfondi, pourtant nécessaire pour une profession aussi importante en France.

Mon rappel au règlement est donc justifié ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. En effet, cela peut être considéré comme un rappel au règlement, mais les propos de M. de Broissia illustrent parfaitement...

M. Raymond Douyère. Il n'y a que vous qui le dites. Moi, si j'étais vice-président...

M. le président. Mais vous ne l'êtes pas. C'est cela, le malheur !

M. Raymond Douyère. En tout cas, quand je l'étais, je n'aurais jamais accepté cela !

M. le président. L'intervention portait sur l'organisation des travaux, et elle peut s'interpréter comme un rappel au règlement.

M. Gérard Gouzes, président de la commission des lois. Quel libéral, notre président de séance !

M. le président. Je disais donc que les propos de M. de Broissia ont parfaitement illustré la raison pour laquelle il ne fallait pas que je lui donne la parole avant la mise aux voix. En effet si, pendant les explications de vote, quelqu'un veut intervenir pour un rappel au règlement et en profite pour dire en gros ce qu'il a dit, cela fera deux intervenants pour un même groupe. Donc, vous voyez bien, que dans les explications de vote, on ne doit pas faire de rappel au règlement. Le vote intervenu, vous avez voulu vous exprimer, monsieur de Broissia, en revenant sur l'organisation des travaux des commissions. C'était votre droit.

M. François Massot. Difficile explication !

M. le président. Absolument pas !

Discussion des articles

M. le président. Nous en arrivons à la discussion des articles.

Avant l'article 1^{er}

M. le président. Je donne lecture de l'intitulé du titre 1^{er} :

« TITRE 1^{er}. - Service interministériel de lutte contre la corruption. »

M. Yves Durand, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, et M. Toubon ont présenté un amendement, n° 38, ainsi rédigé :

« Dans l'intitulé du titre 1^{er}, substituer aux mots : "interministériel de lutte contre", les mots : "central de prévention de". »

La parole est à M. le rapporteur.

M. Yves Durand, rapporteur. Le service concerné par le titre 1^{er} étant rattaché au ministère de la justice, je propose cette modification. C'est un amendement qui, semble-t-il, va de soi.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le garde des sceaux. Avis favorable à cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Pierre Mazeaud.

M. Mazeaud. Vous allez sans doute être étonné, monsieur le président : je suis contre cet amendement sur lequel je ne suis pas intervenu en commission car je n'étais pas alors présent.

Ce qui me gêne, dans l'intitulé qui est proposé, c'est que la prévention apparaît être la finalité fondamentale. Ce n'est pas réellement dans l'esprit du texte qui ne vise pas à faire du service uniquement un organisme administratif de prévention.

Voilà pourquoi je voterai contre.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 38. (*L'amendement est adopté.*)

Article 1^{er}

M. le président. « Art. 1^{er}. - Le service interministériel de lutte contre la corruption, placé auprès du ministre de la justice, est chargé de recueillir les renseignements nécessaires à la prévention et à la détection des faits de corruption active ou passive, de trafic d'influence, de concussion, d'ingérence ou d'atteinte à la liberté et à l'égalité des candidats dans les marchés publics.

« Il prête son concours sur leur demande aux autorités judiciaires saisies de faits de cette nature.

« Il donne sur leur demande aux autorités administratives des avis sur les mesures susceptibles d'être prises pour prévenir de tels faits. Ces avis ne sont communiqués qu'aux autorités qui les ont demandés. Ces autorités ne peuvent les divulguer.

« Dirigé par un magistrat de l'ordre judiciaire, il est composé de magistrats et d'agents publics habilités, détachés ou mis à sa disposition par les ministres concernés.

« Les membres de ce service sont soumis au secret professionnel. »

Sur cet article, j'ai plusieurs inscrits.

La parole est à M. François d'Aubert...

La parole est à M. Louis Pierna.

M. Louis Pierna. Monsieur le garde des sceaux, le texte propose la création d'un service interministériel de lutte contre la corruption placé auprès du ministre de la justice qui, selon dans l'exposé des motifs, aura « un rôle comparable à celui que remplit le service de traitement du renseignement et d'action contre les circuits financiers clandestins dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des profits criminels. »

Je pourrais rappeler les réserves que nous avons émises lors de la création de ce service, tant notre attachement au rôle de la justice en ce domaine est entier. Mais là n'est pas la question. Pourtant, le service interministériel que vous nous proposez en matière de corruption suscite de notre part des interrogations similaires.

Pourquoi cet organisme, qui ne dispose d'aucun statut, qui n'est en rien un organisme institutionnel, viendrait-il court-circuiter la Cour des comptes, qui est composée de magistrats et peut être saisie à tout moment à la demande d'un ministre ?

Ce texte ne vise donc pas à combler un vide juridique, mais à déréglementer le droit pénal.

Quant à la composition du service proposé à l'alinéa 4 de l'article 1^{er}, on peut se poser des questions : qui va désigner les magistrats, sur quels critères, pour combien de temps ? Si des poursuites sont engagées par le parquet, les avis du service figureront-ils ou non dans les dossiers présentés devant le tribunal ? Qui va contrôler que ce service va remplir les missions qui lui sont confiées et qu'il ne va pas déborder ? Qui fixera la liste des personnes pouvant le saisir ? Pourquoi l'éviction du simple citoyen ?

Vous comprendrez, monsieur le garde des sceaux, que l'opacité qui règne sur les objectifs de ce service pose véritablement la question de son utilité.

Pour les députés communistes, il s'agit d'une affaire de principe. Nous sommes toujours réservés sur les procédures d'exception.

Or c'est devenu une habitude pour les gouvernements de s'appuyer sur des organismes qui court-circuitent les procédures traditionnelles.

A notre avis, c'est aux tribunaux et non à une instance ministérielle dépendant du pouvoir politique de mener des enquêtes en toute indépendance.

Il y a les services compétents de la police. Il y a des juges d'instruction hautement spécialisés dans les affaires financières. C'est à eux d'assurer la transparence et la régularité des procédures. Pourquoi instaurer un « parquet bis » ou laisser croire que des fonctionnaires pourront faire mieux que des magistrats ?

En résumé : une structure spécialisée, oui, si elle est indépendante du pouvoir politique, si elle est placée sous l'autorité du pouvoir judiciaire. Monsieur le garde des sceaux, nous attendons votre réponse pour nous déterminer sur cet article 1^{er}.

M. le président. La parole est à Mme Marie-France Stirbois.

Mme Marie-France Stirbois. « Nul ne peut être à la fois juge et partie. » Cette règle de base de notre justice doit être rappelée sans faute chaque fois qu'un pouvoir sans scrupules tente de mettre sous tutelle le pouvoir judiciaire.

Je ne réciterai pas la litanie des affaires épineuses, depuis dix ans, ont été étouffées par un pouvoir en pleine déliquescence, nous l'avons déjà fait cette nuit. Malheureusement, apparaissent chaque jour des affaires de financements occultes ainsi qu'une défaillance de nos services sur le plan international, où l'on a vu des magistrats par trop indépendants dessaisir de dossiers et des spécialistes des enterrements leur succéder sans vergogne.

Alors permettez-moi de douter, monsieur le garde des sceaux, de la sincérité de vos visées, car l'expérience passée en matière d'indépendance de notre justice m'incline à croire que la création du service de lutte contre la corruption n'est pas le bon outil pour redorer le blason des socialistes, entre autres.

On le sait, le meilleur moyen d'étouffer un scandale, c'est de le confier à une commission de prétendus spécialistes.

Dans le cas présent, le service concerné sera composé de magistrats et d'agents publics directement liés au pouvoir politique. Certes, il recueillera sans doute des informations sur les entreprises de corruption. Mais la véritable question n'est pas là, mes chers collègues. Elle est de savoir qui décidera des suites à donner à ces procédures d'enquête.

On peut d'ores et déjà parier que les décisions d'engager des poursuites, d'approfondir les dossiers, de leur donner toutes les suites que la morale et le bon sens exigent, seront, en fait à géométrie variable.

Je crains - et je ne suis sans doute pas la seule - que la probité et l'indépendance d'esprit de nos magistrats ne soient trop souvent, comme par le passé, éliminées par les censeurs qui les coiffent.

C'est pourquoi, je tiens à le souligner une nouvelle fois, la question qu'il faut poser dès le début de cette discussion est moins de savoir comment opérera ce service dans la recherche des informations destinées à mettre en évidence les pratiques de corruption les plus flagrantes, que de préciser avec exactitude qui décidera des poursuites à engager et selon quels critères. Cette question mérite d'être posée, car aucun des articles du titre 1^{er} n'y répond le moins du monde, ce qui ne laisse pas d'être inquiétant.

M. le président. La parole est à M. Pierre Mazeaud.

M. Pierre Mazeaud. Les réserves que je formulerai sur l'article 1^{er} tiennent pour l'essentiel au problème de sa conformité à la Constitution et à la Déclaration des droits de l'homme. Elles vous intéresseront d'autant plus, monsieur le président, que vous avez soulevé vous-même l'exception d'irrecevabilité et que nous ne manquerons pas, comme vous l'avez annoncé, de saisir le Conseil constitutionnel, notamment sur le titre 1^{er}.

On peut craindre, en effet, que ce titre n'entraîne une dangereuse dérive au regard du respect des libertés individuelles, qui sont garanties par la Constitution. En outre, le service interministériel qu'il est proposé de créer en amont, pour ainsi dire, de l'institution judiciaire, prive et la justice et la police de leurs propres attributions.

J'ai eu l'occasion, en 1990, de saisir le Conseil constitutionnel du projet de loi portant réforme des P.T.T. Or il y a une similitude étrange, presque mot à mot, entre les dispositions de 1990 et celles que nous examinons aujourd'hui. Pour faciliter le travail de ceux qui feront le recours et, éventuellement, de celui qui statuera dans un mémoire en réponse, je vais maintenant donner lecture de quelques extraits de la décision rendue par le Conseil constitutionnel le 27 décembre 1990 :

« Considérant qu'il résulte des premier et deuxième alinéas de l'article L. 40 du code des postes et télécommunications, qu'indépendamment des officiers et agents de police judiciaire, des fonctionnaires de l'administration des télécommunications habilités à cet effet et assermentés disposeront à l'égard de personnes physiques ou morales de pouvoirs étendus dans un domaine qui ressortit à la police judiciaire et non à des mesures de contrôle d'ordre administratif ; (...) qu'ils pourront (...) demander la communication de tous documents professionnels et en prendre copie, recueillir, sur convocation ou sur place, les renseignements et justifications » ;

« Considérant que ces pouvoirs sont attribués dans le but de rechercher des infractions (...) ; que n'est prévue ni l'information préalable de ce magistrat » - il s'agit du procureur de la République - « ni la communication d'une copie du procès-verbal à la personne concernée ; qu'il n'est pas fait mention d'une limitation dans le temps de l'accès aux locaux visés (...) » ;

« Considérant qu'en l'état, les deux premiers alinéas de l'article L. 40 ne comportent pas de garanties suffisantes pour assurer le respect des droits et libertés de valeur constitutionnelle » ;

« Considérant qu'il y a lieu dès lors de déclarer contraires à la Constitution les dispositions des deux premiers alinéas de l'article L. 40 (...) »

Par conséquent, malgré la réponse de M. Dosière à l'époque, j'avais bel et bien gagné devant le Conseil constitutionnel.

M. René Dosière. Cela arrive de temps en temps ! (*Sourires.*)

M. Pierre Mazeaud. L'autre texte qui pourrait conforter votre recours, monsieur le président, est l'article XVI de la Déclaration des droits de l'homme, selon lequel « toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée ni la séparation des pouvoirs déterminée n'a point de Constitution. »

Nous avons, nous, une Constitution qui assure la liberté individuelle. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Debré.

M. Jean-Louis Debré. Monsieur le garde des sceaux, vous avez répondu par anticipation à nos objections, mais je n'ai pas été convaincu par votre argumentation.

Pourquoi créer auprès du ministère de la justice un service interministériel de lutte contre la corruption ? Appliquez la loi ! En l'espèce, celle du 6 août 1975 qui prévoit, dans la rédaction qu'elle propose pour l'article 704 du code de procédure pénale que, dans le ressort de chaque cour d'appel, un ou plusieurs tribunaux de grande instance sont compétents en matière économique et financière. Le code de procédure pénale - que vous n'avez probablement pas lu - précise même à l'article suivant que ces tribunaux sont compétents pour les affaires particulièrement complexes : infractions en matière de fraude et de publicité mensongère ; infractions en

matière fiscale ou douanière ; infractions concernant la construction et l'urbanisme, etc. Il est également prévu que des formations de jugement spécialisées peuvent être constituées.

Alors, monsieur le garde des sceaux, plutôt que de créer un organe administratif, même présidé par un magistrat du siège, faites appliquer le code de procédure pénale ! Vous qui êtes le gardien de la loi, vous devriez être le premier à en demander l'application. Or, vous n'avez pas voulu le faire appliquer et c'est là que l'on commence à être inquiet.

J'ai été assez peiné par vos explications embarrassées. Vous semblez dire que les magistrats français n'avaient pas la compétence suffisante pour s'intéresser aux faits de corruption, de trafic d'influence, d'inégalité dans la passation des marchés. Compétence, capacité et intelligence que ces magistrats retrouveraient brusquement au sein du service interministériel ! Ainsi, lorsque les magistrats français siègent dans leur juridiction, ils ne sont pas capables, mais quand ils en sortent pour être nommés par le garde des sceaux ou le pouvoir politique dans un service administratif, ils deviennent superbement intelligents et aptes à comprendre tous les dossiers, toutes les affaires...

En réalité, si vous ne voulez pas appliquer la loi et si vous avez une telle méfiance à l'égard des magistrats lorsqu'ils siègent dans leur juridiction, c'est parce qu'ils y sont indépendants du pouvoir politique : c'est cela qui vous ennue ! Au vrai, vous voulez créer un service qui permette au pouvoir, quel qu'il soit, de garder un certain contrôle dans les investigations sur un certain nombre de dossiers compliqués.

M. Gérard Gouzes, président de la commission des lois. Vous faites semblant de ne pas comprendre !

M. Jean-Louis Debré. C'est un terrain où nous ne pouvons pas vous suivre. Je vous demande donc, monsieur le garde des sceaux, de retirer l'article 1^{er} et d'annoncer tout simplement à l'Assemblée que vous allez obtenir des magistrats supplémentaires pour faire appliquer les textes dont j'ai cité les références.

M. le président. La parole est à M. Pierre-André Wiltzer.

M. Pierre-André Wiltzer. Cette affaire étant capitale, je veux confirmer et compléter les objections de mes collègues.

Contrairement à ce que M. le garde des sceaux nous a affirmé, le choix d'un service administratif, tel qu'il est proposé dans le texte, n'est pas neutre à l'égard des libertés publiques.

Premièrement, même s'il est dirigé par un magistrat, la nature de ce service reste administrative. Il n'est précisé nulle part qu'il sera placé sous l'autorité du parquet ou d'une juridiction d'instruction. De plus, le magistrat en question peut fort bien être un magistrat de la Chancellerie, et pas nécessairement un magistrat du siège.

Deuxièmement, le mode d'intervention du service laisse apparaître un certain nombre d'éléments inquiétants. Il fonctionnera à partir d'informations collectées éventuellement par la délation, sans qu'il y ait vérification par un juge du bien-fondé de la saisine. A l'inverse, rien ne dit qu'il n'y aura pas rétention d'informations.

Troisièmement, et surtout, aucune garantie sérieuse n'est offerte aux personnes visées : pas de droits de la défense ; pas d'assistance d'un conseil, avocat ou expert comptable ; pas de procédure écrite ; pas de délai de convocation ; pas de délai limitant dans le temps la communication des documents, lesquels peuvent être de nature comptable, alors que le droit fiscal prévoit en la matière des limitations strictes, ou toucher à la vie privée des personnes, alors que le code civil exige en la matière une décision du juge.

Quatrièmement, en lisant le texte de près, on relève une confusion des genres entre un tel service et la police judiciaire, celle-ci étant en quelque sorte court-circuitée. Si, comme le dit M. le garde des sceaux, ce service avait une simple fonction d'audit, on ne lui aurait pas donné la possibilité de prononcer des amendes, surtout d'un tel montant. Un corps d'inspection n'a à sa disposition aucun moyen de ce genre.

Cinquièmement, le parallèle établi entre ce service interministériel et le service Tracfin, créé pour lutter contre le blanchiment de l'argent de la drogue par la loi du 12 juillet 1990, n'est pas du tout convaincant. En effet, l'article 6 de cette loi place le Tracfin sous la surveillance étroite de la justice, par exemple en rendant nécessaire l'intervention du président du tribunal de grande instance pour prolonger le délai dont ce service dispose afin d'examiner l'opération suspecte.

Enfin, M. Muzeaud l'a rappelé, le Conseil constitutionnel nous a tracé la voie à suivre en invoquant le respect des droits des personnes dans sa décision du 27 décembre 1990 qui a abouti à l'annulation des pouvoirs d'investigation et de saisie conférés aux agents des télécommunications.

Pour toutes ces raisons, l'article 1^{er} me semble choquant et contraire à toute nos traditions, contraire même au travail accompli dans cette assemblée, à l'occasion de la réforme du code de procédure pénale, pour renforcer les garanties des droits des personnes. L'article 1^{er} va radicalement à l'encontre de ces progrès ; il n'est donc pas possible de l'accepter.

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 2918 relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (rapport n° 2941 de M. Yves Durand, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Discussion :

- de la proposition de loi organique n° 2370 de M. Jean Auroux et plusieurs de ses collègues relative à la déclaration du patrimoine des parlementaires (rapport n° 2942 de M. Jean-Pierre Michel, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

- de la proposition de loi n° 2368 de M. Jean Auroux et plusieurs de ses collègues relative à la déclaration du patrimoine des membres du Gouvernement et des titulaires de certaines fonctions électives (rapport n° 2943 de M. Jean-Pierre Michel, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

(Discussion générale commune).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures trente.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la 1^{re} séance

du mercredi 14 octobre 1992

SCRUTIN (N° 689)

sur la motion de renvoi en commission, présentée par M. Jacques Barrot, du projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.

Nombre de votants 564
 Nombre de suffrages exprimés 564
 Majorité absolue 283

Pour l'adoption 263
 Contre 301

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (267) :

Contre : 264.

Non-votants : 3. - MM. André Billardon (membre du Gouvernement), Jean-Paul Chanteguet et Jean-Pierre Kucnelida.

Groupe R.P.R. (125) :

Pour : 123.

Non-votants : 2. - MM. Emmanuel Aubert et Patrick Ollier.

Groupe U.D.F. (88) :

Pour : 88.

Groupe U.D.C. (40) :

Pour : 40.

Groupe communiste (23) :

Contre : 26.

Non-inscrits (24) :

Pour : 12. - M. Léon Bertrand, Mme Martine Daugreilh, MM. Jean-Michel Dubernard, Serge Franchis, Auguste Legros, Michel Noir, Alexis Pota, Jean Royer, Maurice Sergheraert, Christian Spillier, Mme Marie-France Stirbois et M. André Thien Ah Koon.

Contre : 11. - MM. Jean-Michel Boucheron (Charente), Jean-Marie Cambacérés, Jean Charbonnel, Jean-Claude Chermann, Jean-Marie Daillet, Elie Hoarau, Alexandre Léontieff, Claude Miquel, Yves Vidal, Marcel Wacheux et Aloys Warhouver.

Non-votant : 1. - M. Jean-Pierre de Peretti della Rocca.

Ont voté pour

Mme Michèle Alliot-Marie
 M. Edmond Alphandéry
 Mme Nicole Amélie
 MM.
 René André
 Henri-Jean Araud
 Philippe Auberger
 François d'Aubert

Gautier Audlaot
 Pierre Bachelet
 Mme Roselyne Bachelot
 Patrick Balkany
 Édouard Balladur
 Claude Barthe
 Michel Barthe
 Raymond Barre
 Jacques Barrot

Dominique Baudis
 Jacques Baumel
 Henri Bayard
 François Bayrou
 René Beaumont
 Jean Bégault
 Pierre de Benouville
 Christian Bergelin
 André Berthoin
 Léon Bertrand

Jean Besson
 Claude Biraux
 Jacques Blanc
 Roland Blum
 Franck Borotra
 Bernard Bosson
 Bruno Bourg-Broc
 Jean Bouquet
 Mme Christine Boutin
 Loïc Bouvard
 Jacques Boyon
 Jean-Guy Branger
 Jean Briase
 Jean Brocard
 Albert Brocard
 Louis de Broissin
 Christian Cabal
 Jean-Marie Caro
 Mme Nicole Cetala
 Jean-Charles Cavallé
 Robert Cazalet
 Richard Cazenave
 Jacques Chaban-Delmas
 Jean-Yves Charnard
 Hervé de Charette
 Jean-Paul Charlé
 Serge Charles
 Jean Charroppin
 Gérard Chasseguet
 Georges Chavanes
 Jacques Chirac
 Paul Chollet
 Pascal Clément
 Michel Colatati
 Daniel Collis
 Louis Colombari
 Georges Colombier
 René Comasau
 Alain Comsa
 Yves Comsala
 Jean-Michel Coore
 René Couvelhaes
 Jean-Yves Cozan
 Henri Coq
 Olivier Dassaull
 Marc-Philippe Dambresse
 Mme Martine Daugreilh
 Bernard Debré
 Jean-Louis Debré
 Arthur Dehaine
 Jean-Pierre Delalande
 Francis Delattre
 Jean-Marie Demange
 Jean-François Deniau
 Xavier Deniau
 Léonce Deprez
 Jean Desautels
 Alain Devaquet
 Patrick Devedjian
 Claude Dhinais
 Willy Diméglio
 Eric Doligé
 Jacques Dominati
 Maurice Doumet

Guy Drot
 Jean-Michel Dubernard
 Xavier Dugois
 Adrien Durand
 Georges Durand
 André Derr
 Charles Ehrmann
 Christian Estrosi
 Jean Falala
 Hubert Falco
 Jacques Ferras
 Jean-Michel Ferrand
 Charles Fèvre
 François Fillon
 Jean-Pierre Foucher
 Serge Franchis
 Edouard Frédéric-Dupont
 Yves Fréville
 Jean-Paul Fuchs
 Claude Gaillard
 Robert Galley
 René Gal-Dejean
 Gilbert Gantier
 René Garrec
 Henri de Gastines
 Claude Gattignol
 Jean de Gaille
 Francis Geng
 Germain Gezenwin
 Edmond Gerrer
 Michel Giraud
 Jean-Louis Gossault
 Jacques Godfrain
 François-Michel Gossoit
 Georges Gorze
 Gérard Grignon
 Hubert Grimault
 Alain Grotteray
 François Grusenmeyer
 Ambroise Guellac
 Olivier Gulchard
 Lucien Gulchou
 Jean-Yves Haby
 François d'Harcourt
 Pierre-Rémy Hoassala
 Mme Elisabeth Hubert
 Xavier Huaault
 Jean-Jacques Hyeet
 Michel Inchausti
 Mme Bernadette Isaac-Sibille
 Denis Jacquot
 Michel Jacquemin
 Henry Jean-Baptiste
 Jean-Jacques Jégou
 Alain Jonemama
 Didier Julia
 Alain Juppé
 Gabriel Kasperelt
 Aimé Kergueris
 Christian Kert
 Jean Kiffer
 Emile Koehl

Claude Labbé
 Marc Laffinur
 Jacques Lafleur
 Alain Lamassoure
 Édouard Landral
 Philippe Legras
 Auguste Legros
 Gérard Léonard
 Arnaud Laperocq
 Pierre Lequiller
 Roger Lestas
 Maurice Ligot
 Jacques Limouzy
 Jean de Lipkowski
 Gérard Longuet
 Alain Madella
 Jean-François Mancel
 Raymond Mercellin
 Claude-Gérard Marcus
 Jacques Masden-Arus
 Jean-Louis Masson
 Gilbert Mathieu
 Jean-François Mettel
 Pierre Manger
 Joseph-Henri Maujollan de Gasset
 Alain Mayoud
 Pierre Mazeaud
 Pierre Méhauguerie
 Pierre Merli
 Georges Mesnil
 Philippe Mestre
 Michel Meylan
 Pierre Micaux
 Mme Lucette Michaux-Chevry
 Jean-Claude Mignoz
 Charles Millou
 Charles Miosser
 Mme Louise Moreau
 Alain Moyné-Bressand
 Maurice Néou-Pwataho
 Jean-Marc Neume
 Michel Noir
 Roland Nungesser
 Charles Paccot
 Arthur Paecht
 Mme Françoise de Panafieu
 Robert Pandraud
 Mme Christiane Papon
 Mme Monique Papon
 Pierre Pasqual
 Michel Pelchat
 Dominique Perben
 Michel Péricard
 Françoise Perrat
 Alain Peyrefitte
 Jean-Pierre Phillibert
 Mme Yann Plat
 Etienne Plat
 Ladislas Poniatowski
 Bernard Pons
 Alexis Pota
 Robert Poujade
 Jean-Luc Prael

Jean Proriot
Eric Raouf
Pierre Raynal
Jean-Luc Reitzer
Marc Reymann
Lucien Richard
Jean Rigaud
Gilles de Roblen
Jean-Paul
de Rocca Serra
François Rocheblaine
André Rossi
José Rossi
André Rossnot
Jean Royer
Antoine Rufeucht
Francis Saint-Ellier
Rudy Salles

André Sautin
Nicolas Sarkozy
Mme Suzanne
Sauvalgo
Bernard Schreiner
(Bas-Rhin)
Philippe Séguin
Jean Seiffinger
Maurice Serghesert
Christian Spiller
Bernard Stasi
Mme Marie-France
Stirbois
Paul-Louis Tenailon
Michel Terrot
André Thlen Ah Koca
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberi

Jacques Toubon
Georges Tranchant
Jean Ueberschlag
Léon Vachet
Jean Valleix
Philippe Vasseur
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Viraillon
Robert-André Vivien
Michel Voisin
Roland Vuillanne
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Claude Wolff
Adrien Zeller.

Claude Germon
Jean Giovannelli
Pierre Goldberg
Roger Gouhler
Joseph Gourmelon
Hubert Guze
Gérard Guzes
Léo Grézar
Jean Guigé
Georges Hage
Guy Hermler
Edmond Hervé
Jacques Heudin
Pierre Hlard
Elie Hoarau
François Hollande
Jacques Huyghuer
des Etages
Gérard Istace
Mme Marie Jacq
René Muguette
Jaquaint
Frédéric Jalton
Jean-Pierre Joseph
Noël Josephé
Alain Journet
André Labarrière
Jean Laborde
Jean Lacombe
Pierre Lagorre
André Lajoinie
Jean-François
Lamarque
Jérôme Larabert
Michel Lambert
Jean-Pierre Lapaire
Claude Laréal
Dominique Lariffa
Jean Laurain
Jacques Lavédrine
Gilbert Le Bris
Mme Marie-France
Lecuir
Jean-Yves Le Déaut
Jean-Marie Leduc
Robert Le Foll
Jean-Claude Lefort
Bernard Lefranc
Jean Le Garrec
Jean-Marie Le Guen
André Lejeune
Daniel Le Meur
Georges Lemolne
Guy Lengagne

Alexandre Léontieff
Roger Léron
Alain Le Vern
Claude Lise
Robert Loïd
Paul Lombard
Guy Lordinot
Jeanny Lorgeoux
Maurice
Louis-Joseph-Dogué
Jean-Pierre Luppi
Bernard Madrelle
Jacques Mahéas
Guy Malandain
Mme Marie-Claude
Malaval
Thierry Mandon
Georges Marchais
Jean-Pierre Marche
Roger Mas
René Massat
Marius Masse
François Massot
Gérard Saumade
Didier Mathus
Pierre Métals
Henri Michel
Jean-Pierre Michel
Didier Migaud
Mme Hélène Mignon
Gilbert Millet
Claude Miqueu
Gilbert Mitterrand
Marcel Mocœur
Guy Monjalon
Gabriel Montcharmont
Robert Montdargent
Mme Christiane Mora
Ernest Moutoussamy
Bernard Nayral
Alain Néri
Jean-Paul Nunzi
Jean Oehler
Pierre Ortel
François Patriat
Jean-Pierre Pélicaut
Jean-Claude Peyronnet
Michel Pezet
Louis Pérez
Christian Pierret
Yves Pillot
Charles Pistre
Jean-Paul Planchou
Bernard Polgnant
Maurice Pourchon

Jean Proveux
Jean-Jack Queyranne
Jean-Claude Ramos
Guy Ravier
Alfred Recours
Daniel Rehner
Alain Richard
Jean Rigal
Gaston Rlmareix
Jacques Rimbault
Roger Rincbet
Mme Dominique
Robert
Alain Rodet
Jacques
Roger-Machart
Mme Yvette Roudy
René Rouquet
Michel Sainte-Marie
Philippe Saumarco
Jean-Pierre Santa Cruz
Jacques Santrot
Gérard Saumade
Robert Savy
Bernard Schreiner
(Yvelines)
Roger-Gérard
Schwartzberg
Robert Schwint
Patrick Seve
Henri Slerc
Mme Marie-Joséphe
Sublet
Michel Suchod
Jean Tardito
Yves Tavernier
Jean-Michel Testu
Michel Thuvin
Fabien Thléme
Pierre-Yvon Trémel
Edmond Vacant
Daniel Vaillant
Emile Vernaudeau
Théo Vial-Massat
Pierre Victoria
Joseph Vidal
Yves Vidal
Alain Vidalles
Jean Vittrant
Marcel Wacheux
Aloÿse Warhouer
Jean-Pierre Worms.

Ont voté contra

MM.

Maurice
Adevab-Pœuf
Jean-Marie Alalze
Jean Albouy
Mme Jacqueline
Alquier
Jean Anciant
Bernard Angels
Robert Anselin
François Asenil
Henri d'Attilio
Jean Auroxx
Jean-Yves Autexier
Jean-Marc Ayrault
Jean-Paul Bachy
Jean-Pierre Baeumler
Jean-Pierre Balduyck
Jean-Pierre Balligand
Gérard Bapt
Régis Barailla
Claude Barande
Bernard Bardin
Alain Barran
Claude Bartolone
Philippe Bassinet
Christian Battaille
Jean-Claude Bateux
Umberto Battist
Jean Beaufills
Guy Bèche
Jacques Becq
Roland Beix
André Bellon
Jean-Michel Belorgey
Serge Beltrame
Georges Benedetti
Jean-Pierre Bequet
Michel Bérégovoy
Pierre Bernard
François Bernardini
Michel Berson
Marcelin Berthelot
Bernard Bloulac
Jean-Claude Blin
Jean-Marie Bockel
Alain Bocquet
David Bohbot
Jean-Claude Bois
Gilbert Bonnemaison
Alain Bonnet
Augustin Bonrepaux
André Borel
Mme Huguette
Bouchardeau

Jean-Michel
Boncheron
(Charente)
Jean-Michel
Boucheron
(Ile et-Vilaine)
Jean-Claude Boulard
Jean-Pierre Bouquet
Claude Bourdin
René Bourget
Pierre Bourguignon
Jean-Pierre Braine
Pierre Brana
Jean-Pierre Brard
Jean-Paul Bret
Maurice Briand
Alain Brune
Jacques Brunhes
Alain Bureau
Mme Denise Cacheux
Jean-Paul Calloud
Alain Calmat
Jean-Marie Cambacérés
Jean-Christophe
Cambadellis
Jacques Cambolle
André Capet
René Carpentier
Roland Carriz
Michel Cartelet
Bernard Carton
Elie Castor
Bernard Cauvin
René Cazenave
Aimé Césaire
Guy Chanfrault
Jean Charbonnel
Bernard Charles
Michel Charzat
Guy-Michel Chauveau
Jean-Claude Chermann
Daniel Chevallier
Jean-Pierre
Chevenement
Didier Chouat
André Clert
Michel Coffinean
François Colcombet
Georges Collin
Michel Crépeau
Jean-Marie Dalliet
Pierre-Jean Davland
Mme Martine David
Jean-Pierre
Defontaine

Marcel Deboux
Jean-François
Delahais
André Delattre
André Delebedde
Jacques Delhy
Albert Denvers
Bernard Derosier
Freddy
Deschaux-Beaume
Jean-Claude Desseln
Michel Destot
Paul Dhaille
Michel Dinet
Marc Dolez
Yves Doilo
René Doslére
Raymond Douyère
Julien Dray
René Drouin
Claude Ducert
Pierre Ducout
Jean-Louis Dumont
Dominique Duplet
Yves Durand
Jean-Paul Durieux
André Duroméa
Paul Duvaléix
Mme Janine Ecochard
Henri Emmanuelli
Pierre Esteve
Claude Evln
Laurent Fablus
Albert Façon
Jacques Fleury
Jacques Floch
Pierre Forges
Raymond Foral
Alain Fort
Jean-Pierre Fourré
Michel François
Roger Franzoni
Georges Frêche
Michel Fromet
Claude Galts
Claude Galametz
Bertrand Gallet
Dominique Gambler
Pierre Garnaudia
Marcel Garrouste
Kamillo Gata
Jean-Yves Gateaud
Jean Gatel
Jean Gaubert
Jean-Claude Gaysot

N'ont pas pris part au vote

MM. Emmanuel Aubert, Jean-Paul Chanteguet, Jean-Pierre Kucheldn, Patrick Oiller et Jean-Pierre de Peretti della Rocca.

N'a pas pris part au vote

(En application de l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 58-1099 du 17 novembre 1958)

M. André Billardon.

Mise au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. Emmanuel Aubert et Patrick Oiller ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

M. Jean-Paul Chanteguet a fait savoir qu'il a voulu voter « contre ».